



HAL
open science

Rapport 2005 de l'Observatoire des NON REcours aux droits et services - ODENORE

Philippe Warin, Catherine Chauveaud

► **To cite this version:**

Philippe Warin, Catherine Chauveaud. Rapport 2005 de l'Observatoire des NON REcours aux droits et services - ODENORE. 2005. halshs-00009614

HAL Id: halshs-00009614

<https://shs.hal.science/halshs-00009614>

Submitted on 14 Mar 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT 2005 DE L'OBSERVATOIRE DES NON RECOURS AUX DROITS ET SERVICES

ODENORE

Catherine Chauveaud – Philippe Warin

Rapport annuel 2005 de l'Observatoire des non recours aux droits et services

Ce rapport annuel regroupe les notes d'observation mises en ligne sur le site de l'*Observatoire des non recours aux droits et services* (<http://Odenore.msh-alpes.prd.fr>). Il présente un recueil d'études réalisées en 2005 dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé et de la dépendance (vieillesse). L'observatoire des non recours est un dispositif de travail mis en place en 2003 pour le développement d'un programme de recherche dédié à l'analyse du phénomène du non recours, en France et en Europe. Il est soutenu en particulier par l'Agence Nationale de la Recherche.

Mots clefs : accès/non accès, recours/non recours, précarité, prestations sociales, insertion sociale et professionnelle, santé, autonomie/vieillesse.

Annual Report 2005 of the Unit for research on Non-take up of Social Benefits and Public Services

This annual report gathers different studies put on line on the website of the *Unit for research on Non-take up of Social Benefits and Public Services / Observatoire des non recours aux droits et services* (<http://Odenore.msh-alpes.prd.fr>). It presents a collection of studies carried out in 2005 in the fields of the social and professional inclusion, health and dependence (ageing). This Unit has been launched in March 2003 to develop a research program

Key words: access/non access, take-up/non-take-up, precariousness, social benefits, social and professional inclusion, health/care.

SOMMAIRE

- Des personnes âgées hors leurs droits. Non recours subi ou volontaire.
Rencontres avec des assistantes sociales du CCAS de Grenoble,
mars 2005 ----- **p.3**
- Le non recours aux contrats d'insertion. Etude statistique 2005 des données
« Allocataires du RMI » du Conseil Général de l'Isère, octobre 2005 ----- **p.12**
- Les allocataires du RMI sans contrat d'insertion. Résultats d'une enquête par
questionnaire réalisée en juin 2005 ----- **p.75**
- Santé scolaire. Analyse des données sociales et médicales du Service de Santé
publique de la Ville de Grenoble, octobre 2005 ----- **p.81**

Des personnes âgées hors leurs droits : non recours subi ou volontaire

Rencontres avec des assistantes sociales du CCAS de Grenoble, mars 2005.

A la suite de premières rencontres avec des assistantes sociales du Service « Personnes âgées » du CCAS de Grenoble, il a été convenu de se retrouver en janvier 2005 pour reprendre la discussion sur le non recours aux droits et services à partir de la présentation de quelques cas significatifs. Deux réunions ont eu lieu, avec des assistantes sociales intervenant auprès d'hommes seuls, immigrés¹, et avec certaines de leurs collègues qui sont plus spécifiquement en charge de l'ouverture d'aides personnalisées d'autonomie (APA).

L'APA n'est pas le seul horizon de l'intervention sociale ici, loin s'en faut. La conception de l'intervention sociale est plus large. Elle renvoie à un ensemble d'activités produites pour traiter chaque situation en référence à des objectifs définis « sur mesure » (en termes de *projets d'intervention individualisée*), et non par rapport à une approche prédéterminée essentiellement par un degré de dépendance suivant une approche médicale de la dépendance. C'est pour cela que les interventions dont parlent ces assistantes sociales ne se limitent pas, dans tous les cas, à l'application d'une offre pré cadrée.

Cela étant, selon les territoires de l'action sociale et les dotations en moyens humains, les assistantes sociales peuvent être poussées à agir essentiellement à travers la mise en œuvre de telles dispositions, notamment celles proposées dans le cadre de l'APA en fonction d'une « GIRisation² » des personnes âgées. Ce cas se présente notamment en zones rurales. Ainsi le besoin d'une démarche progressive et en profondeur est-il fortement commandé par les limites des moyens disponibles. Aujourd'hui, pour traiter la question de la dépendance et du maintien à domicile, il n'y a pas forcément partout suffisamment de personnels formés. De fortes disparités géographiques existent. Les assistantes sociales connaissent bien ces disponibilités et ces difficultés ; pour cause, ce sont elles qui proposent les intervenants (généralement des salariés d'associations agréées).

Des premiers entretiens plusieurs constats ont émergé sur les publics de personnes âgées. Concernant les « vieux immigrés », plusieurs constats fixent les contours de la question de l'accès à des droits³ :

- Ce public particulier est souvent très mobile, en déplacement entre la France et le pays d'origine. Ces hommes âgés sont généralement sans revendication particulière, tellement habitués à vivre discrètement, avec des statuts précaires. En revanche, ils savent gérer ce peu. Mais ils sont

¹ Certaines s'occupent également d'autres publics de personnes âgées alors que d'autres interviennent exclusivement auprès de personnes âgées d'origine étrangère vivant en foyer (par exemple en foyers SONACOTRA).

² Ce néologisme évoque les degrés de dépendance définis par le corps médical. Rappelons que pour avoir droit à une APA, outre le critère d'âge on trouve celui de la gradation de la dépendance (les GIR 1 à 4 donnent droit à l'APA, pas les 5 et 6, correspondant à une dépendance légère).

³ Nous parlons d'accès à des droits et non aux droits, pour bien marquer le fait que ces personnes qui ont travaillé et vécu longtemps en France sont toujours loin d'accéder à l'ensemble des droits communs.

néanmoins à la merci d'évènements aux répercussions financières lourdes. Souvent bien informés, ils connaissent les dispositifs existants (CMUC, mutuelle, allocation supplémentaire...). En revanche, ceux qui semblent avoir quelques problèmes de mutuelles sont ceux qui sont justement dans le va et vient avec le pays d'origine. Il y a aussi des « sans papier » avec des adresses de domiciliation dans des bars, des commerces tenus par des compatriotes..., il y a toujours des « marchands de sommeil » ; et ces personnes là ne sont pas connues des services sociaux.

- Dans l'accès aux droits, ces hommes rencontrent de nombreuses difficultés, notamment de compréhension de la langue française et du langage administratif, avec tout ce que cela implique comme discriminations dans les relations de service. Ce sont parfois des personnes usées, plus très structurées, avec un rapport au temps différent, avec lesquels les rendez-vous sont difficiles à gérer.
- L'intervention sociale auprès de ces hommes exige du temps, en plus de compétences professionnelles bien rodées. Or tout cela n'apparaît pas dans les bilans d'activité, qui comme toujours occultent l'épaisseur du travail réalisé⁴. Pourtant tout repose sur un travail de mise en confiance et de respect mutuel. Tout se fait au fil du temps, rarement lors de la première rencontre qui est néanmoins essentielle pour établir le contact et inciter la personne à entrer dans une démarche avec un objectif. Partant de demandes particulières, les assistantes sociales sont amenées à comprendre plus largement les situations, pour définir peu à peu avec les personnes le but à atteindre, y compris jusqu'en parlant de leurs projets de vie et de mort. Car pour ces hommes âgés, entre deux pays, c'est cela que les assistantes sociales doivent au fond parvenir à définir, avec les personnes elles-mêmes, avant de le transcrire dans les termes administratifs d'un « projet d'intervention individualisée »⁵. L'affaire est loin d'être simple. Parler de l'avenir implique ici des dévoilements en profondeur. En même temps, des situations bancales et injustes par rapport aux droits apparaissent. Les assistantes sociales ont pour rôle de les régler au mieux, notamment pour faire aboutir des démarches qui relèvent des droits extralégaux (de défense...) en plus de droits administratifs légaux (CAF, CRAM...). L'intervention des assistantes sociales reflète alors les impasses ultérieures, dues à un émiettement du travail social, et parfois à un désengagement et un désinvestissement des travailleurs sociaux. Les situations de non recours qui se découvrent sur le tard renvoient alors à du non droit fabriqué peu à peu, auparavant, dans l'emboîtement d'évènements et de fonctionnements successifs.
- L'APA n'est pas un type d'aide qui convient à ce public d'hommes âgés seuls (à moins de l'adapter). Pour des raisons diverses : un rapport au corps différent, à l'argent (avec l'APA pas de paiement direct), le va et vient avec le pays d'origine, ... cette aide est inintéressante.

⁴ Philippe Warin, *Les dépanneurs de justice. Les « petits fonctionnaires » entre qualité et équité*. Paris, LGDJ, 2002. Préface Jean-Baptiste de Foucauld.

⁵ L'œuvre de Abdelmalek Sayad a aidé à mettre à jour ces enjeux d'existence. Que l'on pense à son remarquable ouvrage préfacé par Pierre Bourdieu, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Seuil, 1999.

Mais la question de l'APA renvoie à d'autres considérations en ce qui concerne les autres personnes âgées en général :

- La question majeure est toujours celle des souhaits personnels (ce que veut la personne exactement, ce qu'elle demande) par rapport à ses possibilités de continuer à vivre à domicile. Certaines personnes, malgré leur niveau de dépendance élevé, ne souhaitent pas s'inscrire dans une demande d'APA pour divers motifs : elles n'ont *jamais rien demandé* ; elles ont *assez de ressources* pour se débrouiller autrement (pour elles, l'APA serait très faible avec un ticket modérateur élevé) ; elles sont *déjà assistées* d'« aidants familiaux » ou de « services de gré à gré » ; elles *refusent toutes formes d'intrusion* dans leurs « papiers administratifs » ou dans leur vie plus généralement (le dossier d'APA étant « inquisiteur » sur certains plans : économies, n° de compte...) et n'acceptent pas d'interventions extérieures ; elles veulent se préserver d'éventuels placements si le maintien ne s'avère pas/plus possible (crainte de quitter le domicile ; crainte de « laisser une dette à leur famille » : coût du placement suivi d'un mécanisme de récupération auprès des descendants⁶).

Ces raisons renvoient plutôt à une défense de l'indépendance⁷, ce qui montre que la question de l'autonomie n'est peut-être pas bien comprise en tant que telle et qu'une clarification s'impose. Les personnes âgées ne répondent-elles pas en termes d'indépendance à préserver parce qu'elles perçoivent d'abord l'offre d'assistance à domicile qui est contenu dans les « A » d'APA, mais aussi le caractère administratif (« inquisiteur ») de la démarche ? Si cela est juste, la présentation même de l'offre d'APA aurait probablement besoin d'être améliorée.

- Mais il est aussi difficile d'aborder la question de l'aide à domicile lorsqu'en plus de ces réticences des problèmes dits de « pré démence » viennent s'ajouter⁸.

« On peut regrouper les personnes concernées en deux catégories :

- *Les personnes qui ont un niveau de ressources important et qui ne souhaitent pas faire un dossier APA qui paraît trop introspectif, mais avec un plan d'aide qui est tout de même élaboré. Donc c'est un choix de la personne.*
- *Celles avec lesquelles il est difficile d'obtenir des renseignements car affectées par des problèmes psychologiques ou psychiatriques. Sans coopération de leur part, on ne peut amorcer de dossiers. La famille peut-être là pour prendre le relais, mais pas tout le temps. Et il faut parfois des cas extrêmes de dépendance pour prendre des mesures de protection. »*

⁶ Cette question a été abordée précisément par Thomas Frinault dans sa thèse de science politique « Action publique et transformation des modes de socialisation de la vieillesse. Les politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes », Université de Rennes I, septembre 2003. (Document disponible à ODENORE).

⁷ Et du côté de l'opinion publique, à l'idée d'« une vie agréable ». Un récent sondage SOFRES pour la Fédération hospitalière de France publié par *l'Express* (28 février 2005) indique que pour 75% des sondés mieux vaut (pour une personne âgée) rester à son domicile pour avoir une vie agréable, 62% pour être bien traité et 45% pour être bien soigné, mais que pour 57% des sondés mieux vaut être hébergé dans une maison de retraite pour être en sécurité et 55% pour rencontrer des gens et ne pas être seul.

⁸ Les problèmes de démence ne doivent pas être sous-estimés : 20 % des plus de 80 ans ont des problèmes de démence (données du Conseil Général de l'Isère).

Avec les personnes affectées par des problèmes psychologiques ou psychiatriques, une approche spécifique est nécessaire. Des dispositifs sont mis en place, d'autres le devraient pour développer une vraie protection des personnes âgées.

« Parfois, on constate collectivement une réelle dégradation de la personne qui ne peut plus se prendre en charge au quotidien. Cela conduira à une mesure de protection. Mais ces mesures de protection ne sont pas simples à prendre pour la famille qui culpabilise bien souvent. Cela mobilise du monde, des juges,... qui ne suivent pas forcément les décisions médicales ou la synthèse faite par l'AS. C'est toujours délicat, surtout pour des cas un peu limites, où la frontière d'une démence n'est pas très claire, ni bien affirmée ou camouflée. »

« Toutes ces situations de protection et de danger vont être évaluées, ce qui n'était pas fait avant. On va essayer de les mesurer car c'est une charge de travail très importante. »

« Au niveau du CCAS, il existe une Commission qui est chargée d'examiner ces situations de danger (financier...). Sont présentes toutes les personnes concernées par la situation (Médecin du CG ou médecin traitant, infirmier, juges des Tutelles...). Un diagnostic partagé et un plan d'aide sont faits ; cela peut déboucher ou non sur un signalement judiciaire, mais c'est une décision collective. Pour les mesures de protection, il faut que l'on aille plus loin avec les AS et les juges des Tutelles qui se saisissent ou non de ces mesures éventuellement avec d'autres services sociaux. Il faut mettre en place des procédures identiques pour tout le monde. »

« Il pourrait y avoir une instance départementale comme il existe au niveau de la protection de l'enfance, mais ce n'est pas le cas, on en est au balbutiement de la protection des personnes âgées. »

- Il faut du temps pour travailler avec les personnes âgées, afin qu'elles se (res)saisissent des enjeux pour entrer dans un projet. Et le temps joue de façon variable. L'état physique ou moral peut se dégrader et rendre l'objectif du maintien à domicile plus incertain. Parfois, le suivi permet peu à peu de mieux connaître l'environnement familial et aide à trouver des solutions alternatives à l'offre des services proposés dans le cadre de l'APA.
- Dans tous les cas de figure, les assistantes sociales sont disposées à aider les personnes à formuler la demande d'aide à domicile qu'elles souhaitent ; mais en aucun cas elles imposent une solution. C'est un principe déontologique. L'APA n'est donc pas a priori un « passage obligé » pour un maintien à domicile. Par exemple, une demande d'APA peut dans certains cas apparaître comme risquée et contre-productive s'il apparaît qu'elle peut introduire du désordre dans les relations familiales. De la même façon, lorsqu'une demande de dossier est engagée, le non calcul du GIR ne doit pas bloquer la procédure : le dossier peut être lancé, et le certificat médical venir en complément.

« On ne les persuade pas du tout. Pour celles qui rentrent dans la première catégorie (niveau de ressources suffisant ou important), le ticket modérateur sera tellement élevé et la prestation sera tellement dérisoire que c'est même intelligent de ne pas demander d'APA. La question ici est de faire un bon diagnostic des besoins, de faire les mises en lien, de mobiliser les services que l'on veut mettre en place. En plus bien souvent on est plus en lien avec les familles qu'avec les personnes âgées. Ce sont parfois elles qui nous contactent en premier. »

Q. Et au détour d'une discussion, repérez-vous parfois des droits manquants ou des difficultés pour accéder à des droits ?

« Pas vraiment, les gens ont un niveau de connaissance et d'informations important en ce qui concerne les personnes âgées. Même pour les questions de retraite. »

« Pour les personnes de la deuxième catégorie (affectées par des problèmes psychologiques ou psychiatriques) et surtout au début des difficultés psychologiques, elles sont dans un début de démence mais encore lucides et présentes, c'est un vrai problème. On a accès à rien, ni aux papiers, ..., surtout quand la famille est absente. Ces gens là nous échappent un peu et pourtant ils ont des besoins et peut-être des droits non ouverts. Ils sont parfois en réel danger, mais ils ne relèvent pas forcément d'une mesure de protection. Ou bien si une mesure de protection est envisageable, c'est la famille qui la refuse pour différentes raisons : elle devra être mise à contribution, ou elle se sent coupable et cela met en avant la démence du parent, ou bien la famille ne voit pas la difficulté du parent (les plus proches ont parfois moins de visibilité). Encore une fois, il faut beaucoup de temps pour faire avancer les choses. »

« L'action est parfois limitée pour toutes ces raisons, mais on peut aussi utiliser d'autres relais, d'autres services quand on est bloqué et avoir un autre regard. Par exemple le service de portage des repas à domicile qui arrive à avoir des informations. »

- Pour ces différentes raisons, on s'aperçoit du point de vue statistique qu'il n'y pas nécessairement de demandes d'APA pour toutes les personnes âgées potentiellement éligibles :

Exploitation du fichier 2003 Personnes Agées du CCAS de Grenoble (Non recours à l'APA malgré les conditions d'éligibilité)

Dépendance Let M sans APA et sans demande d'APA			
fichier de base	effectif	%	total
	333	9	3700

Ici, nous avons choisi, à partir du fichier de base, de regarder les dépendances des personnes (lourde et moyenne uniquement pour l'obtention de l'APA) sans se soucier du GIR qui peut être évalué après coup, une fois le dossier rempli.

"Dépendances L et M" : lors de l'identification des problèmes.

"Sans APA" : lors de l'examen des réponses existantes.

"Sans demande d'APA" : lors de l'examen des interventions sociales proposées.

GIR <ou=4 sans APA et sans demande d'APA			
sous fichier début suivi/dernière rencontre <6mois	effectif	%	total
	23	2	1160

Ici, nous avons sélectionné dans le fichier de base, les personnes dont le délai entre le début de suivi et la dernière rencontre n'excédait pas 6 mois, estimant que c'était un délai raisonnable et suffisamment long pour établir un diagnostic de la personne, lui proposer un plan d'aide et l'accepter ou le refuser.

Ensuite, seules les personnes en GIR de 1 à 4 sont sélectionnées. Idem ci-dessus pour "sans APA" et "sans demande APA".

A noter que le fichier de base comporte beaucoup de non réponses, de cases vides et d'incohérences. D'où une grande prudence dans l'interprétation de ces résultats.

Quelques cas

Une première situation :

Il s'agit d'un immigré résidant en foyer, d'à peine 60 ans, qui est retraité de la Caisse des Mines. Une bataille de 18 mois a commencé afin qu'il obtienne sa pension. Il manquait toujours un papier. En attendant, il percevait le RMI pour personne seule (la famille est au pays).

En juin 2004, ce monsieur reçoit sa notification de la Caisse des Mines avec effet rétroactif depuis juin 2003. En attendant il percevait le RMI et normalement l'APL.

Sauf que ses dossiers sont centralisés à la CAF de Mâcon et que celle de Grenoble ne veut rien verser. La transmission des dossiers traîne en longueur, alors qu'il doit payer l'intégralité de son loyer. En février 2005, la situation se débloque grâce à la ténacité de l'assistante sociale.

Ce type de problème est assez fréquent avec les CAF. En revanche celles-ci reconnaissent la double résidence, avec la famille au pays, ce qui n'est pas aussi simple avec les CPAM. En tout cas, les dispositifs de partenariat institutionnel pour faciliter l'accès aux droits ne paraissent pas suffisants, quand leurs procédures ne sont pas carrément dissuasives (l'effet contreproductif des NITC est souligné). Ces fonctionnements dissuasifs obligent les assistantes sociales à intervenir fortement et parfois même à mobiliser leur hiérarchie lorsqu'un comportement discriminatoire est flagrant. Aussi, par expérience, savent-elles les « meilleurs guichets » et les circuits ou chemins de traverse à tenter pour éviter l'enlisement du dossier.

Une deuxième situation :

En 1999, un Marocain, en France depuis 25 ans avec sa femme et ses 5 enfants au Maroc, souhaite renouveler sa carte de séjour. Il a toujours travaillé dans la région lyonnaise. Mais sa demande a deux mois de retard. Même avec tous ses papiers, en bonne et due forme, la préfecture du Rhône refuse le renouvellement. Blocage.

Arrivé à Grenoble, une association de défense des Droits de l'homme et une association intervenant auprès des travailleurs immigrés prennent en charge son cas. L'une des deux l'héberge en résidence sociale et ce monsieur vit d'une Allocation de fin de droit. Le Maire de Grenoble intervient personnellement. Rien à faire.

Cet homme reste sans papier pendant deux ans, avec des récépissés de 3 mois en 3 mois. En 2000, il arrive tant bien que mal à obtenir une carte d'un an qu'il doit renouveler tous les ans. Il a une retraite, une complémentaire, une AS qui suit ses dossiers. Il est dans le va et vient mais pense aux renouvellements tous les ans. Eclaircie.

Il y a peu, il obtient une carte de retraité, qu'il n'a pas demandée. *Cadeau empoisonné* de l'administration... Il faut savoir qu'avec une carte de retraité on perd un certain nombre d'avantages, comme l'Allocation Logement et l'Allocation Supplémentaire. Retour des problèmes, la bataille des droits reprend. La seule voie est de recourir en justice contre l'administration, ce qui effraie cet homme âgé. L'assistante sociale actionne ses relais associatifs... Nouvelle galère.

Une troisième situation :

Un monsieur, retraité du bâtiment, diabétique, qui n'a plus une seule dent. « On » l'envoie forcément à la Mutualiste Dentaire sans lui donner le choix d'un dentiste privé pour un devis qui s'élève à 2 500€. Il est à 100 % pour son diabète, pas pour le reste.

La CPAM est sollicitée, mais ne veut pas prendre en charge la dépense, ni même accepter un étalement sur plusieurs mois. Le fait d'avoir changé récemment son appareil auditif le pénaliserait-il ?

Une quatrième situation :

Une personne âgée de plus de 90 ans avec un fils de 54 ans, invalide. Le dossier a été jusqu'au bout, le GIR a été calculé à 4, le ticket modérateur étant très élevé (80 % en raison du patrimoine de la personne), l'APA a été refusée. Ce qui avait été évalué à l'époque, c'est l'aide de l'aidant familial qui souhaitait être rémunéré, et des frais comme la téléalarme et les frais d'hygiène. C'est une personne qui perd la mémoire, qui ne sort plus de chez elle, qui ne gère plus ses affaires. Le plan d'aide a été évalué à l'époque à 343 € tandis que la personne devait toucher 68 €. La personne n'a pas répondu à la proposition malgré les relances, son fils estimant que le montant de l'aide était trop faible. Celui-ci refuse même les visites. Pourtant une aide à domicile serait nécessaire ; le fils qui est lui-même en difficulté n'est pas suivi par un CMP mais se rend chez des psychiatres privés. Cela interroge le service social qui voudrait pouvoir avoir une entrée. Ici ce n'est pas possible, pour l'instant. Le dispositif APA, même sans apporter une réponse financière, permet aux assistantes sociales d'avoir cette porte d'entrée auprès des personnes ou vers la famille.

Un tel dossier n'est pas pris en compte par le Conseil Général qui alloue les APA car il n'a pas abouti à une demande d'aide. Pourtant il a demandé un grand investissement de la part de l'assistante sociale. Actuellement, le Conseil Général de l'Isère finance un poste d'assistante sociale pour 150 dossiers bénéficiaires de l'APA (pour les CCAS). La notion de temps passé sur des dossiers qui ne débouchent pas n'est pas prise en compte (y compris pour les « révisions » ou les « rejets » de dossiers). Comment introduire la notion de temps et permettre une visibilité complète du travail ?

Une cinquième situation :

Dans le même ordre d'idée, le cas d'une personne de 70 ans, GIR 4 léger en dépression chronique. Problèmes psychologiques. Pas de famille. Dossier et plan d'aide faits mais la personne refuse tout à la fin et ne veut personne chez elle. Seule la téléalarme a été acceptée.

De tels cas de « défection » par rapport à un projet d'intervention individualisée sont plutôt rares. Les refus apparaissent le plus généralement en amont, au début de la relation.

Le non recours aux contrats d'insertion

Etude statistique 2005 des données « Allocataires du RMI » du Conseil Général de l'Isère, octobre 2005.

La présente étude actualise celle de 2004 (disponible sur le site <http://ODENORE.msh-alpes.prd.fr>) à partir d'une analyse des données du Conseil Général arrêtées au 28 février 2005. Elle rend compte des principales évolutions en adoptant une présentation un peu différente. A la suite de la restitution des données 2004 devant le Bureau des élus, il a été décidé de davantage territorialiser les résultats et de les présenter par CLI.

Une analyse du « non recours au contrat d'insertion » a été effectuée par Hélène Revil, étudiante à l'IEP de Lyon et stagiaire à l'Odenore de janvier à juillet 2005. Des enquêtes qualitatives par entretiens, réalisées en partie avec Catherine Chauveaud, ont été conduites auprès des adjoints d'insertion, d'adjoints d'action sociale et de plusieurs assistantes sociales sur l'ensemble du département, pour comprendre auprès de ces intervenants les raisons de la non contractualisation.

L'Odenore a également réalisé une enquête auprès des allocataires sans contrat du département. Une enquête postale a été réalisée auprès de l'ensemble des allocataires se trouvant dans ce cas en avril 2005, soit 2 199 personnes. Un très bon retour (22%⁹) a permis une exploitation des raisons de la non contractualisation à partir d'un choix de 16 explications qui ont été préalablement définies à partir de l'Etude Statistique n°1 de 2004, des discussions avec le Service « Insertion Adultes » et des travaux de Suzanne Rosenberg pour le Conseil Général de l'Isère. Les répondants le souhaitant ont ensuite été questionnés (entretiens téléphoniques) de façon à affiner les réponses. Une cinquantaine de personnes a ainsi été interrogée par Catherine Chauveaud et Hélène Revil. Les résultats de cette étude sont présentés dans l'**Etude Qualitative** n°1 (septembre 2005).

La présente Etude Statistique est ainsi complétée par une analyse des raisons de la non contractualisation, du point de vue des intervenants sociaux et des allocataires sans contrat.

Le **Rapport de stage** de Hélène Revil intègre et présente l'ensemble de ces éléments. Il est disponible sous le titre « Le non recours au contrat d'insertion en Isère, de la mesure à l'analyse » (auteur : H.Revil, septembre 2005) sur le site de l'Odenore.

Nous tenons à remercier le Service « Insertion Adultes » et le Service « Pôle Ressources Sociales » du Conseil Général de l'Isère pour leur collaboration efficace.

⁹ Taux calculé en soustrayant aux 2 199 envois 9% d'adresses erronées.

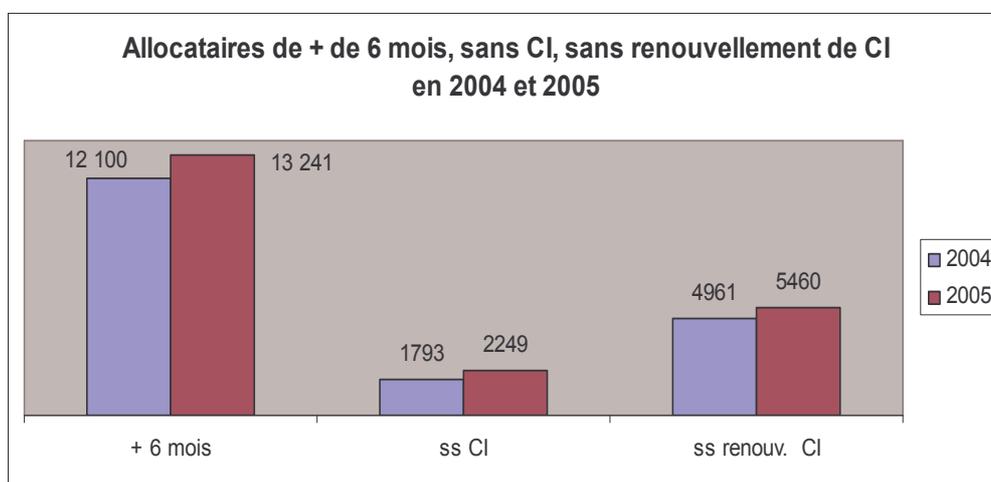
1. L'ÉVOLUTION DE LA NON CONTRACTUALISATION EN ISERE

1.1 Un constat général

Une relative stabilité du pourcentage d'allocataires non contractants

La comparaison des données du Conseil général de l'Isère relatives aux allocataires du RMI fait apparaître une progression des effectifs d'allocataires de plus de six mois entre les deux périodes de référence (février 2004 et février 2005). Cette hausse de 9,4% est répartie sur l'ensemble des CLI, ce qui indique une augmentation uniforme à l'ensemble du département. Pour la même période, l'évolution de nombre d'allocataires du RMI dits « en stock » (sans condition d'ancienneté) est de + 4,6% (de 15 341 à 16 052).

Plus nette est la hausse du nombre d'allocataires du RMI de plus de six mois sans contrat d'insertion, puisque une « progression » de plus de 25% est à noter. Cette « progression » ne pouvant concerner que les nouveaux entrants au RMI au cours de la période 2004/2005, elle indique une difficulté à contractualiser rapidement. Il serait intéressant pour la suite d'avoir une meilleure connaissance des délais nécessaires pour parvenir à une contractualisation. En revanche, la progression du nombre d'allocataires du RMI de plus de six mois sans renouvellement de contrat est à la hauteur de celle enregistrée pour le total d'allocataires, avec une hausse de 10%.



C'est cependant en proportion qu'il faut estimer les éventuelles évolutions d'une année sur l'autre. On constate alors que la part d'allocataires sans contrat d'insertion dans le total des allocataires reste à peu près constante : elle était de 15% en 2004, elle est de **17%** en 2005. En même temps, la proportion d'allocataires sans renouvellement de contrat stagne à **41%**.

Les **cartes** ci-après montrent la répartition des CLI selon qu'elles se situent au dessus ou au dessous de ces moyennes départementales.

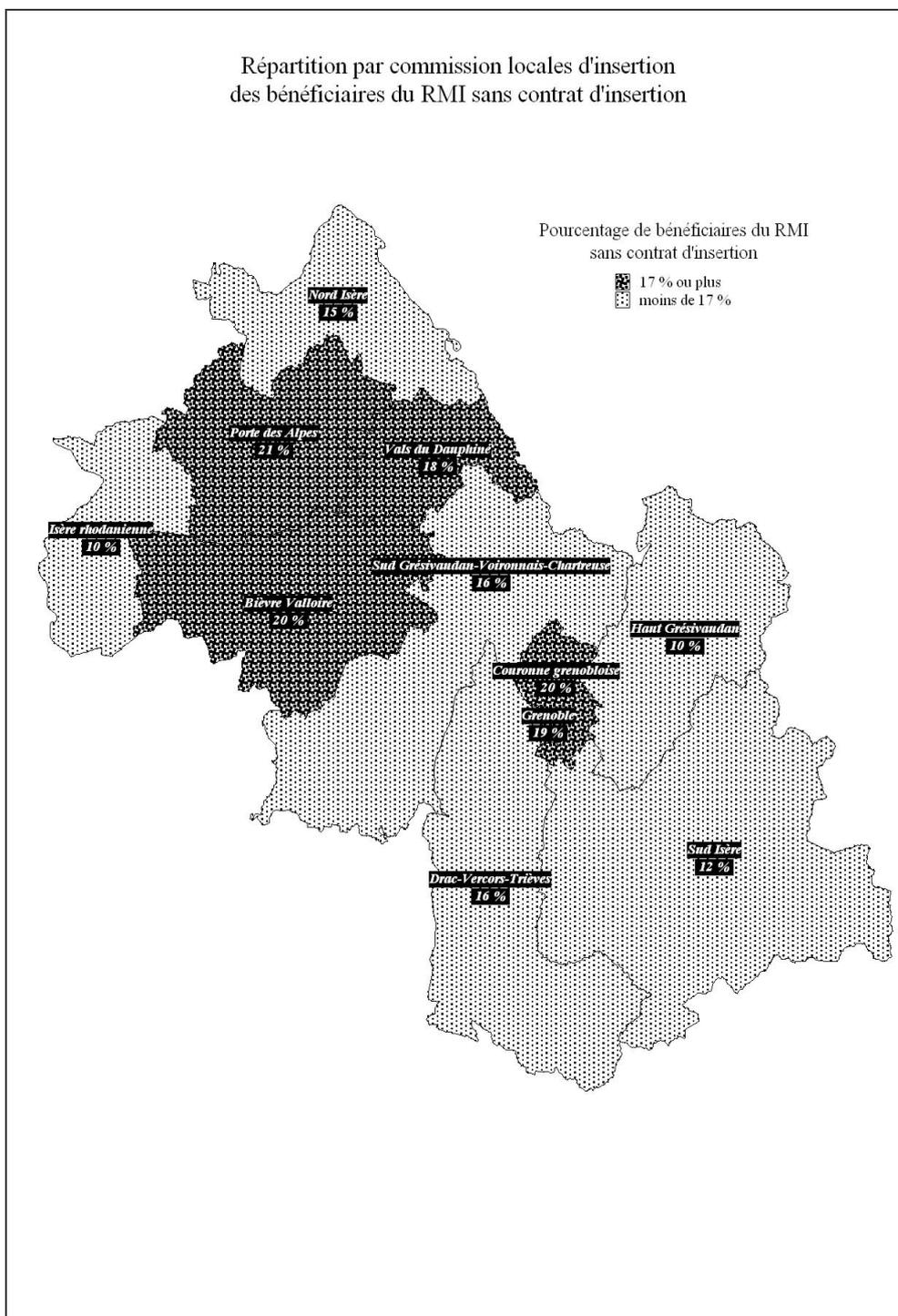
Les données 2005 confirment donc le haut niveau de contractualisation en Isère par rapport à d'autres départements. Ainsi une étude du CREDOC pour le département des Landes indique un taux de contractualisation proche de 50%¹⁰

¹⁰ « Evaluation du dispositif RMI du département des Landes » CREDOC pour le CG des Landes.

P. DUBECHOT et C. Lecomte, Département des Politiques Sociales, septembre 2001, 141 p.

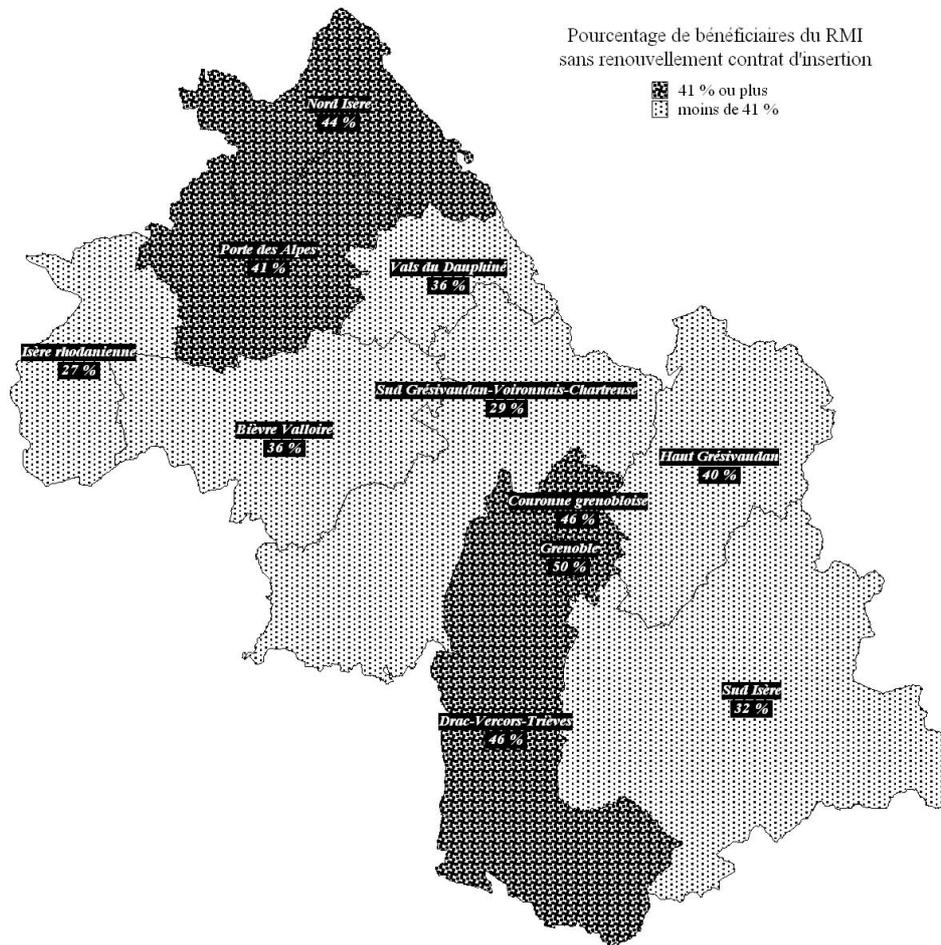
Eléments de comparaison : une enquête de la DREES, réalisée en 2001 sur la situation des RMISTes en février 2000 sur 5 départements, montre que 48.2 % d'entre eux déclarent n'avoir jamais signé de contrat. Etudes et Résultats DREES n° 193 septembre 2002, D. Demailly, J. Bouchoux et J.L. Outin.

Répartition par commissions locales d'insertion
des bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion



sources CGI - août 2005

Répartition par commission locales d'insertion
des bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion



sources CGI - août 2005

1.2 Des constats particuliers

Une non contractualisation qui peut durer

Une nouvelle variable a été introduite cette année dans les requêtes statistiques : *l'ancienneté dans le dispositif RMI*. Cette ancienneté est calculée en fonction de la date de dernière inscription au RMI¹¹. En distribuant les effectifs entre ancienneté > ou < à 3 ans, on constate que 15% des allocataires sans contrat d'insertion perçoivent le RMI depuis plus de trois ans. La distribution dans le temps est évidemment décroissante, mais révèle des anciennetés (sans interruption) de plus de quinze ans. Ces résultats indiquent donc que la non contractualisation est parfois un phénomène qui peut durer et qui à la longue est accepté.

1 allocataire sans contrat sur 4 est âgé de 25 à 29 ans, et 1 sur 2 est un homme vivant seul

La répartition par tranches d'âge et par structures familiales conduit aux mêmes résultats qu'en 2004.

- Concernant les allocataires sans contrat d'insertion, on continue à relever une surreprésentation des « 25 à 29 ans », puisque cette catégorie représente 19% du total des allocataires de plus de 6 mois (18% en 2004), mais 26% de ceux qui n'ont pas contractualisé (25% en 2004).

Comme en 2004 également, la tranche d'âge des « 30-34 ans » est la plus concernée par le non renouvellement de contrat. Mais l'on note aussi que pour cette catégorie d'allocataires les « 25-29 ans » arrivent en tête dans cinq CLI au lieu de trois en 2004. Cette observation mérite attention si elle signifie que le désintérêt (ou les désillusions) pour l'offre d'insertion est de plus en plus précoce.

Allocataires sans contrat par tranches d'âge (Total Isère – février 2004, février 2005)

	< 25 ans		25-29ans		30-34 ans		35-39ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54ans		55-59 ans		60ans et +	
	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%
2004	61	3	448	25	347	19	287	16	188	10	155	9	128	7	110	6	69	4
2005	89	4	580	26	419	19	343	15	234	10	207	9	164	7	128	6	85	4

Tout en rappelant la prudence d'interprétation nécessaire lorsqu'il s'agit d'effectifs réduits, on note une progression des « 25-29 ans » parmi les allocataires sans contrat dans six CLI (Nord Isère : + 6% ; Porte des Alpes : + 5% ; Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse : + 5 % ; Isère Rhodanienne : + 3% ; Vals du Dauphiné : + 1% ; Grenoble : + 2%) et une chute dans quatre (Drac Vercors Trièves : - 10% ; Sud Isère : - 20% ; Bièvre Valloire : - 3% ; Couronne Grenobloise : - 2%). Etant donné la stabilité de cette tranche d'âge dans le total des allocataires de chaque CLI, ces variations sont conjoncturelles et probablement liées aux délais nécessaires à la contractualisation, et par delà aux modes d'organisation et aux pratiques des équipes. De ce point de vue, nous n'avons pas pu obtenir comme désiré, des données sur les effectifs de

¹¹ Ainsi une personne dont la dernière inscription au RMI date d'un an, mais qui a bénéficié de l'allocation à d'autres périodes auparavant, sera comptée pour une ancienneté d'une année.

professionnels (Assistentes Sociales, Agents Locaux d'Insertion...) par territoire ainsi que leur équivalent temps plein.

- En fonction de la structure familiale, les résultats de 2004 se renforcent en 2005. Les hommes seuls isolés représentent 38% du total des allocataires de plus de 6 mois en 2005 (37% en 2004). Mais surtout leur part progresse de 7% parmi les allocataires sans contrat (de 36 à 43%), et en février 2005 ils sont dominants dans toutes les CLI. En revanche la distribution par structure familiale des allocataires sans renouvellement de contrat reste stable.

Allocataires sans contrat par structures familiales (Total Isère : fév. 2004/ fév. 2005)

	Couple + enfants		Couple		Famille monopar.		Femmes seules		Hommes seuls		NR	
	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%	Ef.	%
2004	188	10	75	4	332	19	315	18	648	36	235	13
2005	253	11	117	5	430	19	414	18	977	43	58	3

L'âge n'est pas un obstacle

Plus on avance dans l'âge, plus la proportion d'allocataires sans contrat diminue. Ce constat contredit l'idée selon laquelle l'insertion ne serait plus proposée aux plus âgés pour cause d'« employabilité décroissante », même si l'on constate une certaine stabilité du taux d'allocataires sans contrat à partir des « 35-39 ans » et une légère remontée du taux de non contractants pour les 60 ans et plus. En Isère en tout cas, l'âge n'apparaît pas comme un obstacle. En revanche, la non contractualisation apparaît bien comme le phénomène des plus jeunes.

Proportion d'allocataires sans contrat dans chaque tranche d'âge (Total Isère : fév.2005)

< 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60ans et +
28 %	24 %	18 %	17 %	14 %	17 %	13 %	12 %	15 %

La structure familiale influe peu

La structure familiale ne détermine pas la propension des allocataires à ne pas avoir de contrat d'insertion puisque la part d'allocataires sans contrat dans chaque type de structure familiale est assez égale : elle varie de 14 à 20%. Autrement dit, même si le taux d'hommes seuls est élevé parmi les allocataires sans contrat d'insertion, on ne constate pas chez eux de « prédisposition » à la non contractualisation. Nous devons même corriger le commentaire de 2004 sur « la plus grande responsabilité » des couples et couples avec enfants vis-à-vis du contrat d'insertion, puisque ce sont parmi les allocataires chefs de familles monoparentales et femmes seules que l'on trouve le plus de contractants.

Proportion d'allocataires contractants et non contractants dans chaque type de structure familiale (Total Isère -février 2005)

	Couple + enfants	Couple	Famille monopar.	Femmes seules	Hommes seuls
Contractants	84%	80 %	86 %	86 %	80 %
Non contractants	16 %	20 %	14 %	14 %	20 %

L'ensemble des données est présenté en annexe sous formes de Tableaux et de Graphiques.

2. L'ÉVOLUTION DE LA NON CONTRACTUALISATION DANS LES 11 CLI

Pour faciliter la diffusion des résultats par Commission Locale d'Insertion, **des fiches** ont été établies pour chacune d'elles.

D'une année sur l'autre on ne peut pas parler d'*évolutions* mais de *tendances*. Il faut comparer les données sur plusieurs années pour apercevoir d'éventuelles évolutions, qui, si elles perdurent ou se renforcent, parviennent à indiquer des *changements*. Cette précaution de langage est utile car, ici, les données sont soumises à des effets conjoncturels propres à chaque territoire. Il faut donc se garder de considérer immédiatement que des sauts parfois importants indiquent une amélioration ou à l'inverse une détérioration. Si les tendances observées se confirment l'année suivante et au-delà, alors il sera important de s'interroger sur les raisons structurelles des évolutions constatées, et de dire s'il s'agit de changements.

Entre 2004 et 2005, trois tendances sont à remarquer principalement :

Baisse, progression ou stabilité de la « non contractualisation »

Dans les CLI du Haut Grésivaudan et du Sud Grésivaudan/Voironnais/Chartreuse les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion et sans renouvellement de contrat sont à la baisse. A l'inverse, les CLI de Grenoble et du Sud Isère, très différentes par le nombre d'allocataires du RMI accueillis, voient une progression de leurs taux d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat.

En même temps, aucune évolution n'est à noter en Bièvre Valloire, dans la Couronne grenobloise, en Isère Rhodanienne, en Nord Isère, Porte des Alpes, alors que le Drac Vercors connaît une progression du taux d'allocataires sans renouvellement de contrat et le Vals du Dauphiné une progression du taux d'allocataires sans contrat d'insertion mais une baisse concernant les sans renouvellement.

Une « non contractualisation » parfois plus diffuse sur le plan démographique et social

L'examen CLI par CLI indique que « l'équation » départementale selon laquelle « non contractualisation = jeunesse + isolement »¹² est marquée par le poids des CLI de Grenoble et de la Couronne grenobloise. Car dans des CLI plus petites (en nombre d'allocataires), la distribution selon l'âge et la structure familiale des allocataires sans contrat ou sans renouvellement est davantage répartie. C'est dire que la non contractualisation est plus diffuse entre les groupes ainsi définis.

¹² 1 allocataire sans contrat sur 4 est âgé de 25-29 ans et 1 sur 2 est un homme vivant seul.

C'est le cas notamment de la Bièvre Valloire, de l'Isère Rhodanienne, du Nord Isère et du Sud Isère.

Ce constat suggère une concentration plus forte de la non contractualisation sur le plan démographique et social dans la principale zone urbanisée du département. Cela nourrit l'hypothèse de pratiques et de comportements différents selon les territoires, qu'il faudrait tester au regard d'une diversité de paramètres, mais à laquelle l'étude menée par Héléna Revil à l'Odenore apporte déjà une première confirmation¹³. Si les données prochaines confirmaient cette tendance, un examen précis de ces différences entre territoires pourrait être utile pour l'action.

Des variations nombreuses au sein des CLI d'une année sur l'autre

A regarder d'une année sur l'autre les résultats par secteurs au sein de chaque CLI, on observe de fréquentes variations. Les taux de non contractualisation et de non renouvellement oscillent à la baisse ou à la hausse dans de nombreux secteurs. Ces fluctuations qui seront encore différentes, très certainement, les années suivantes amènent à penser que la contractualisation n'est pas une activité, ni un objectif simples à maîtriser dans le temps, mais que l'intervention territorialisée est sujette aux aléas mêmes des organisations. Cependant, certains résultats attirent l'attention sur des différences entre secteurs, qui devraient questionner les dispositifs. A cet égard, l'impossibilité – pour l'instant – d'obtenir des données sur les effectifs de professionnels par secteur, voire par CLI, nous prive d'autres commentaires.

¹³ H. Revil 2005. *Le non recours au contrat d'insertion en Isère, de la mesure à l'analyse*. Rapport de stage à ODENORE. IEP de Lyon.

BIEVRE VALLOIRE

Territoire d'action sociale de Bièvre-Valloire
70 communes
Siège du territoire : Beaufort



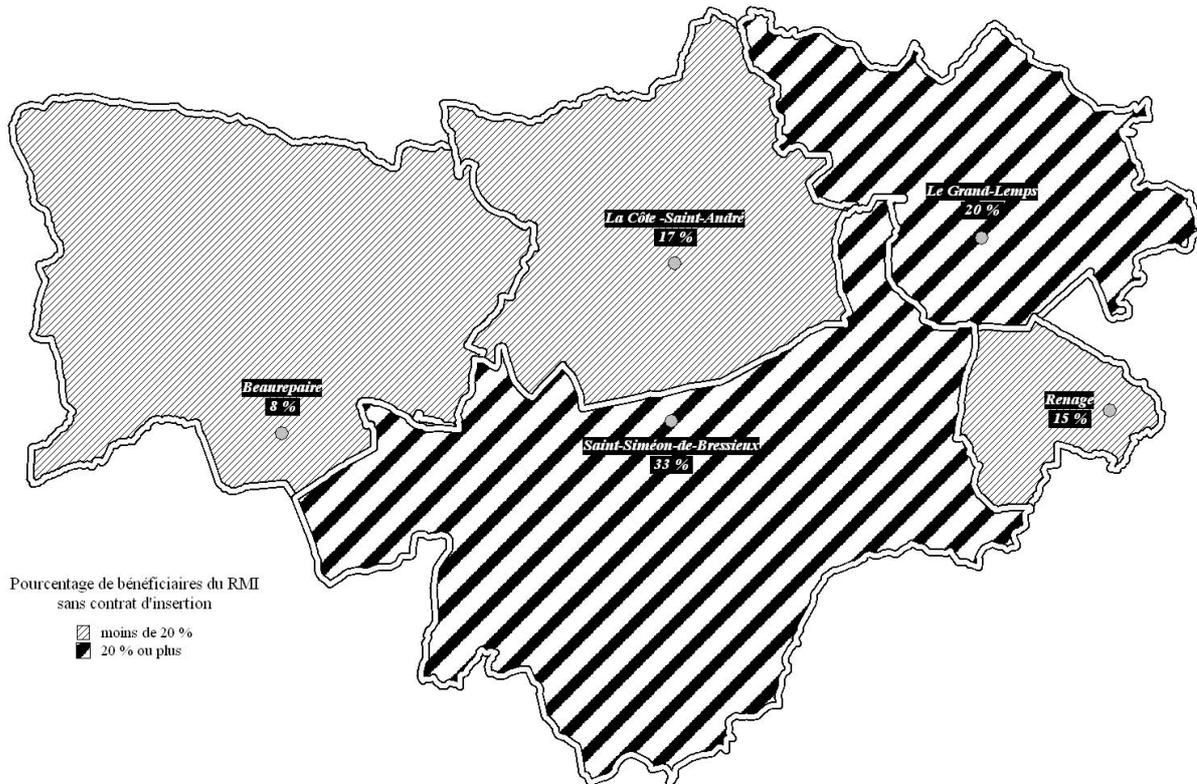
Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent en Bièvre Valloire entre février 2004 et février 2005. Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement dans le total des allocataires de plus de 6 mois restent stables : respectivement **20** et **36%** en 2005.

Par rapport aux moyennes départementales, la Bièvre Valloire se distingue par des parts plus élevées d'allocataires sans contrat d'insertion parmi les « 35-39 ans » et les « 40-44 ans », et d'allocataires sans renouvellement parmi les « 35-39 ans », alors que pour ces deux catégories les tranches d'âge dominantes sont en général plus jeunes.

La répartition selon les secteurs géographiques évolue peu entre 2004 et 2005. Malgré quelques variations en pourcentage qui sont à relativiser du fait de la petite taille des effectifs (un total d'allocataires du RMI de plus de 6 mois de 502 personnes sur l'ensemble de la CLI en février 2005), les résultats sont stables. Plus de la moitié des allocataires sans contrat d'insertion résident sur le secteur de Saint Siméon de Bressieux, alors que ce secteur compte en 2005 comme en 2004 le tiers des effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois de la CLI. La seule évolution concerne le secteur de Beaufort qui arrive toujours en tête pour le taux d'allocataires sans renouvellement de contrat, mais qui voit ce taux augmenter alors que le poids de ce secteur dans l'ensemble des allocataires du RMI de plus de 6 mois de la CLI diminue.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

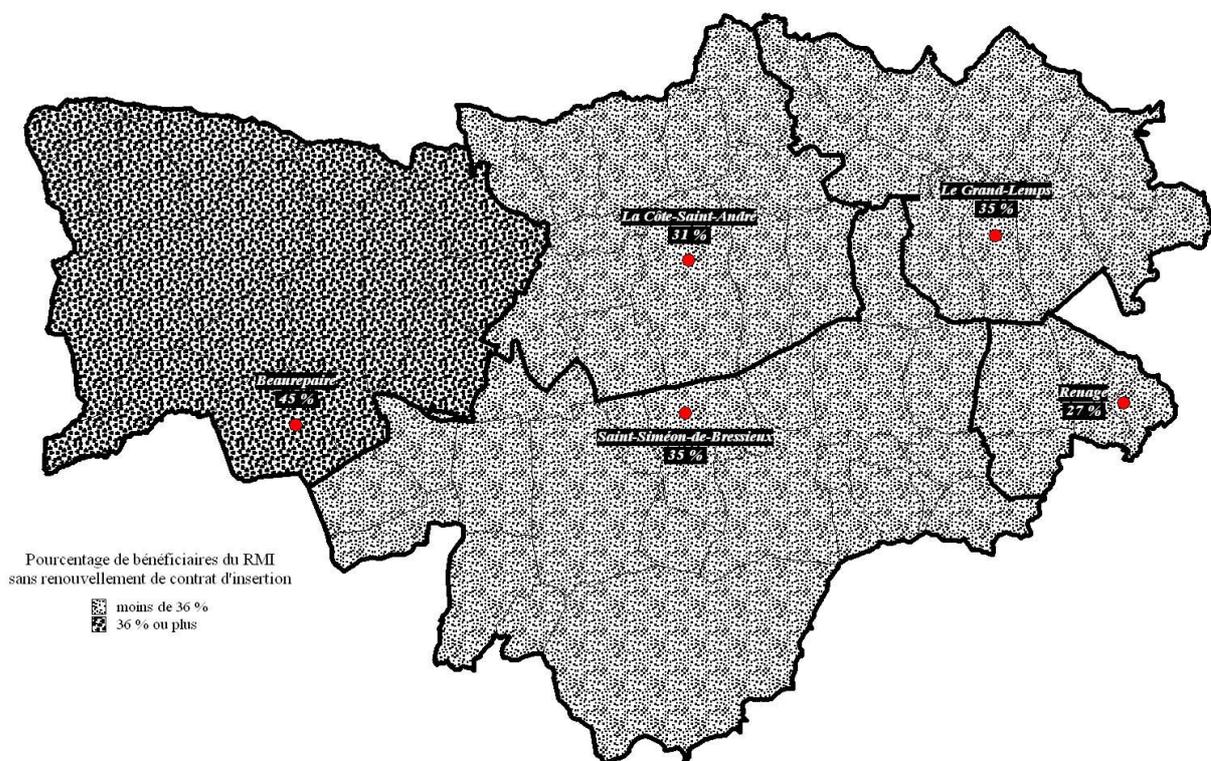
Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Bièvre-Valloire



Pourcentage de bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion

- ▨ moins de 20 %
- 20 % ou plus

Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Bièvre-Valloire



COURONNE GRENOBLOISE

Territoire d'action sociale de la Couronne grenobloise
17 communes
Siège du territoire : Echirolles



Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent dans la Couronne Grenobloise entre février 2004 et février 2005.

Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement dans le total des allocataires de plus de 6 mois restent stables : respectivement **20** et **46%** en 2005. Cette CLI est toujours la seconde du département pour l'importance de ses effectifs (14% du total des allocataires du RMI de plus de 6 mois en 2005 comme en 2004).

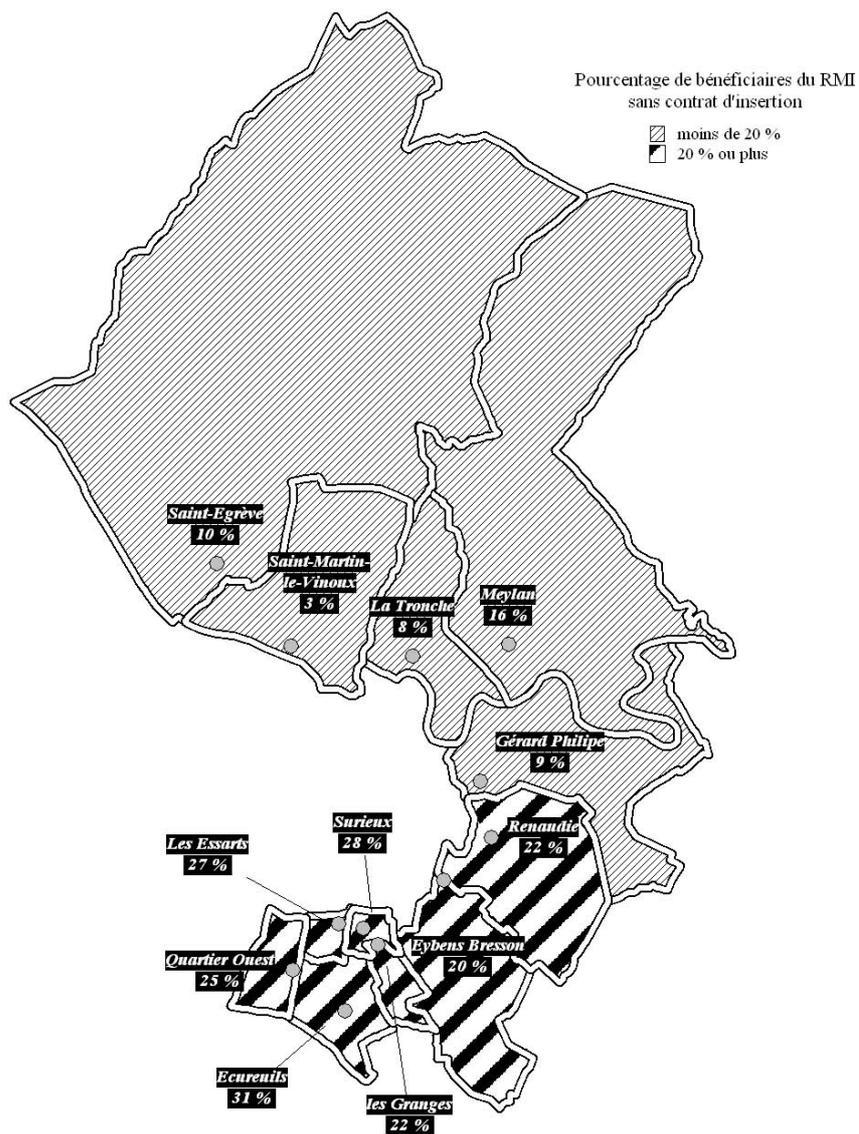
La Couronne Grenobloise présente des résultats assez proches des moyennes départementales en ce qui

concerne la distribution par âge et par structure familiale des différentes catégories d'allocataires : 1 allocataire sans contrat sur 3 est âgé entre 25 et 29 ans (contre 1 sur 4 dans le département), 1 sur 2 est un homme seul.

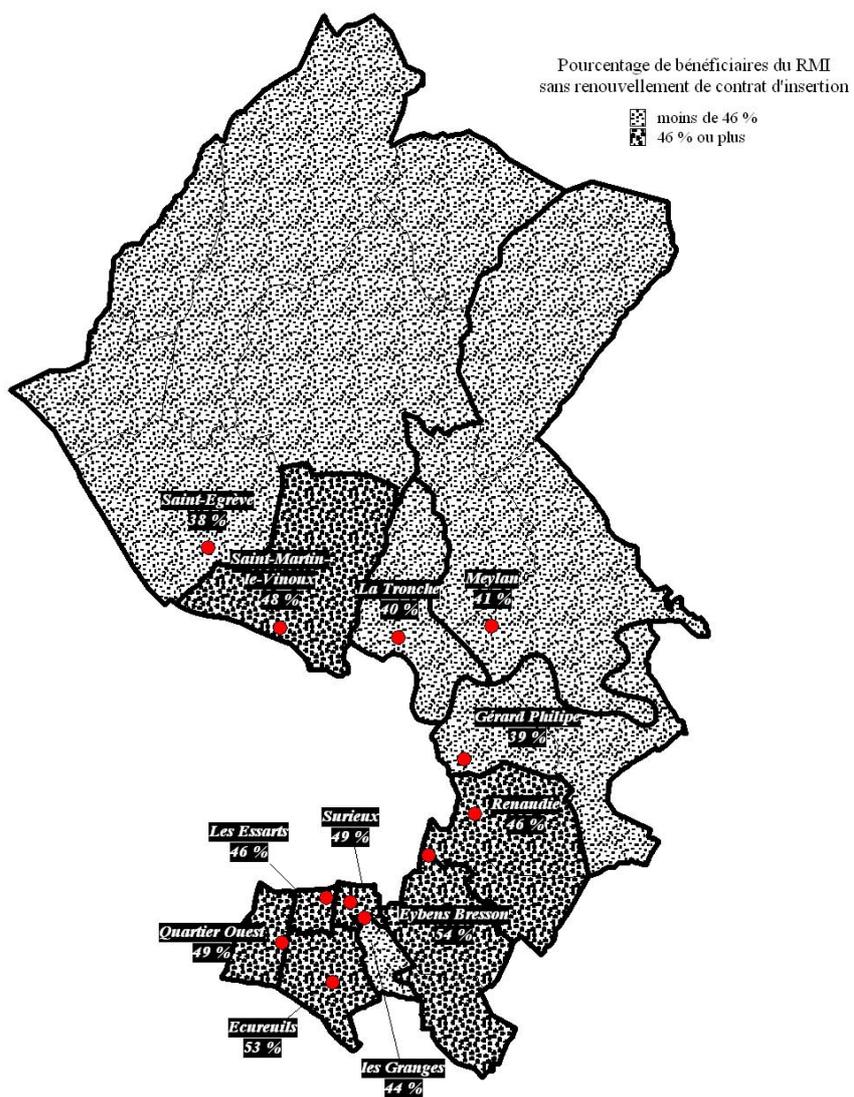
Cette CLI se caractérise également par une très grande stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de la Couronne Grenobloise

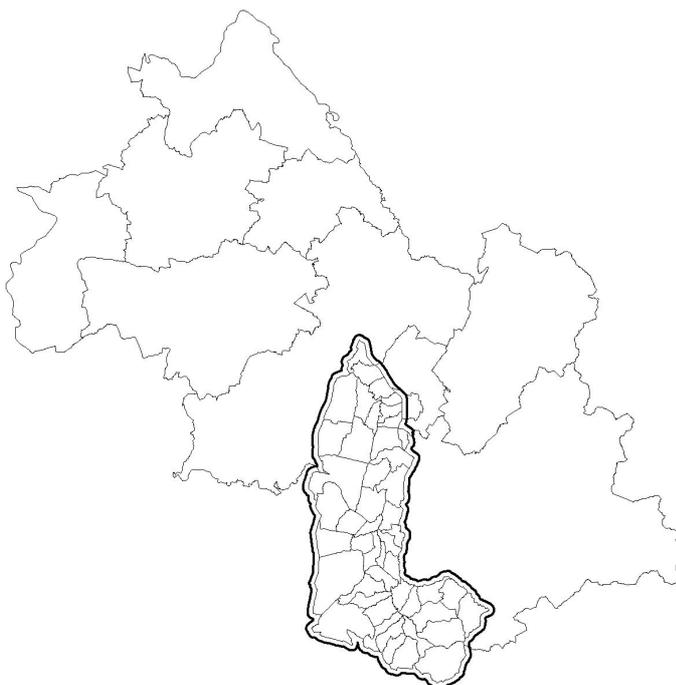


Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de la Couronne Grenobloise



DRAC – VERCORS – TRIEVES

Territoire d'action sociale de Drac-Vercors-Trièves
48 communes
Siège du territoire : Fontaine



Cette CLI est la seule à voir l'effectif d'allocataires du RMI de plus de 6 mois baisser entre février 2004 et février 2005 (-5%). En revanche comme ailleurs les effectifs d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent. Cela étant, la proportion d'allocataires sans contrat d'insertion dans le total des allocataires de plus de 6 mois reste stable à **16%**, alors que la proportion d'allocataires sans renouvellement de contrat progresse de façon significative (de 39% du total des allocataires du RMI de la CLI en 2004 à **46 %** en 2005).

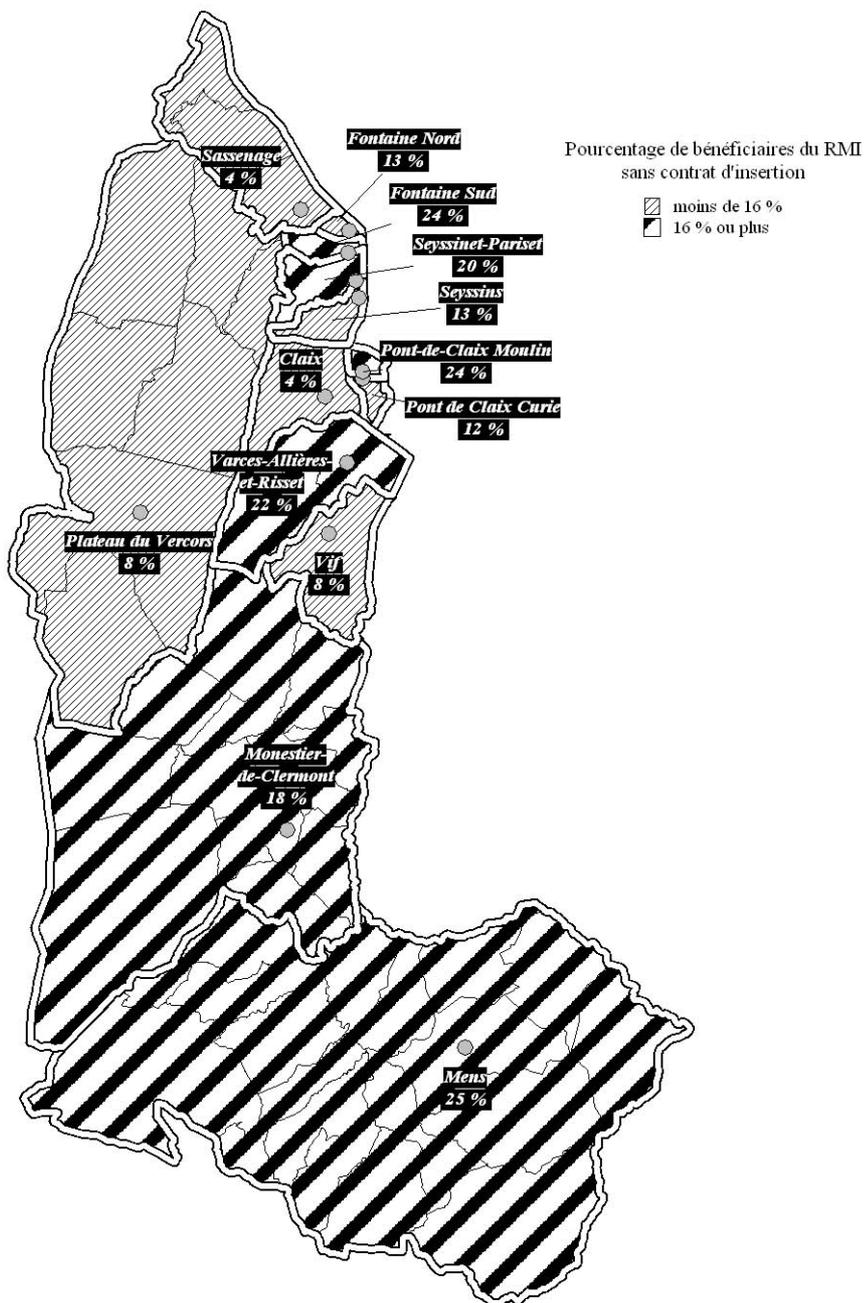
Le Drac Vercors présente des résultats assez proches des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure familiale des différentes catégories d'allocataires : 1 allocataire sans contrat sur 3 est âgé entre 25 et

29 ans (contre 1 sur 4 dans le département), 1 sur 2 est un homme seul.

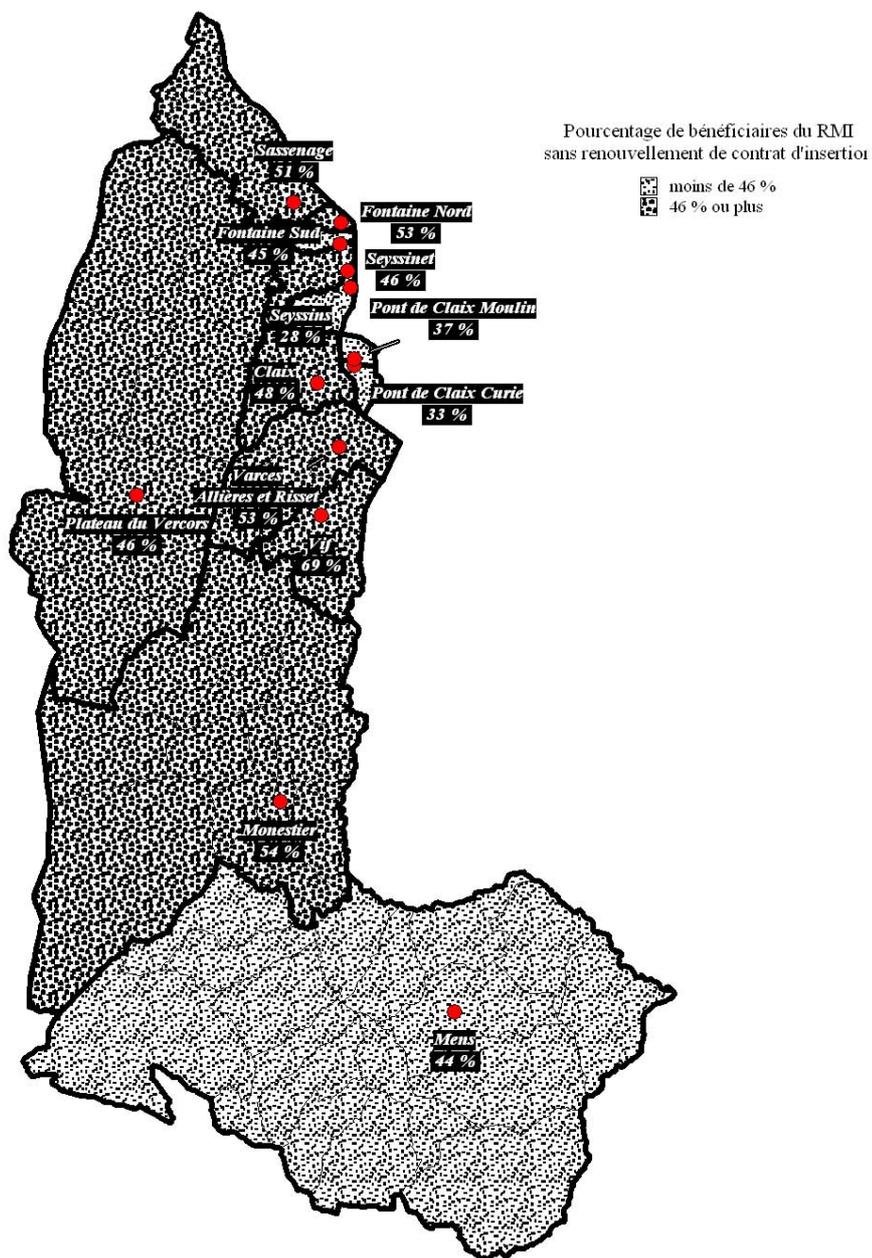
Cette CLI se caractérise également par une grande stabilité des résultats selon les secteurs géographiques. La seule évolution notable concerne Fontaine Nord qui compte nettement plus d'allocataires sans renouvellement de contrat en 2005 qu'en 2004 (avec 25 allocataires dans ce cas en plus, soit une progression de 32%), et qui prend ainsi la première place à Fontaine Sud qui en revanche reste toujours en tête pour les allocataires sans contrat d'insertion (avec 28% du total des sans contrat de la CLI).

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion du Drac-Vercors-Trièves



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
 Commission locale d'insertion du Drac-Vercors-Trièves



GRENOBLE

Territoire d'action sociale de Grenoble
1 commune
Siège du territoire : Grenoble



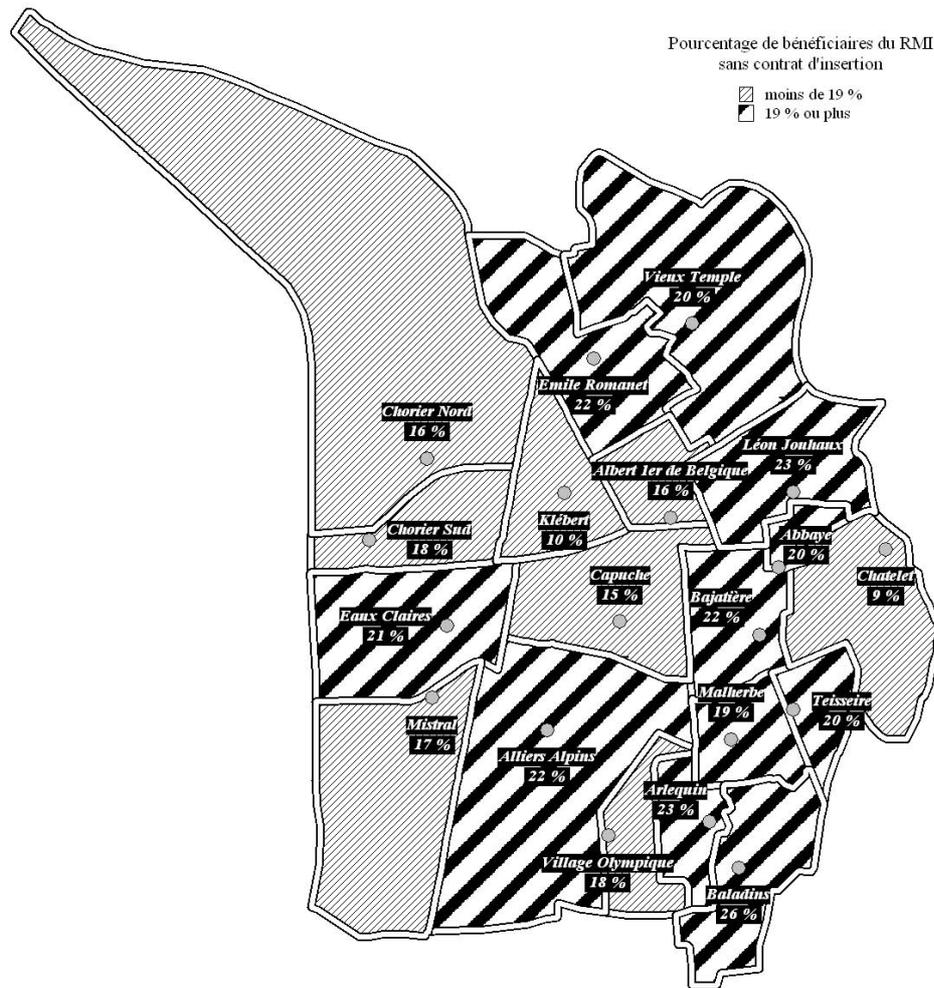
Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent dans la CLI de Grenoble entre février 2004 et février 2005. Les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois s'accroissent, passant respectivement de 11 à **19%** et de 46 à **50%**. Grenoble et le Sud Isère sont les seules CLI à être dans ce cas en 2005. Mais à l'inverse de Sud Isère qui est la seconde plus petite CLI, Grenoble est la plus importante (29% du total des allocataires du RMI de plus de 6 mois en 2005 comme en 2004).

Etant donné son importance, la CLI de Grenoble donne la tendance générale. Ses résultats sont donc proches des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge que par structure familiale des différentes catégories d'allocataires : 1 allocataire sans contrat sur 3 est âgé entre 25 et 29 ans (contre 1 sur 4 dans le total départemental), 1 sur 2 est un homme seul.

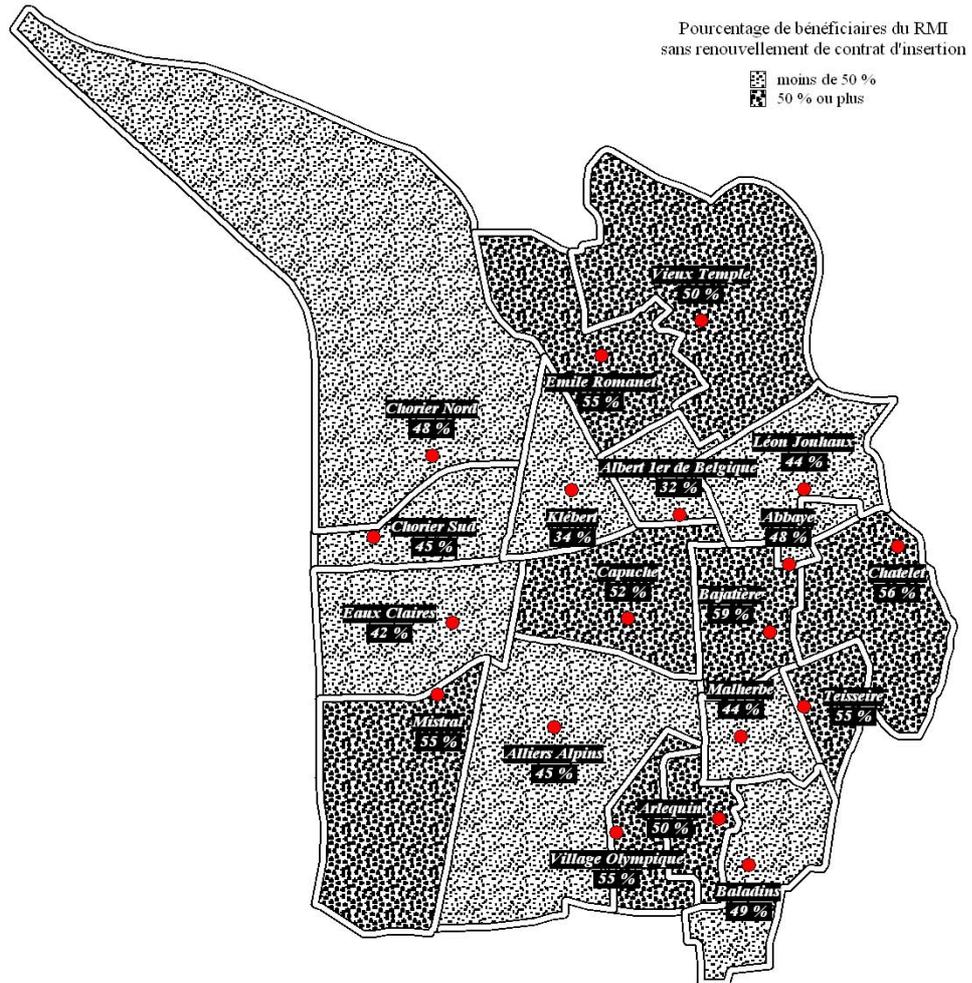
Les secteurs dans lesquels la part d'allocataires sans contrat ou sans renouvellement de contrat est surreprésentée par rapport au poids de ces secteurs dans le total de la CLI ne sont pas forcément les mêmes en 2005 qu'en 2004. Cette variation est purement conjoncturelle et sera très certainement différente en 2006. On peut simplement remarquer que le nombre de secteurs où une surreprésentation des allocataires sans contrat apparaît augmente, passant de 5 à 9 (Arlequin, Bajatière, Baladins, Eaux Claires, Emile Romanet, Léon Jouhaux, Malherbe, Mistral, Vieux Temple).

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Grenoble



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Grenoble



LE HAUT GRESIVAUDAN

Territoire d'action sociale de Haut Grésivaudan
51 communes
Siège du territoire : Domène



Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent dans la CLI Haut Grésivaudan entre février 2004 et février 2005. Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois enregistrent des baisses, passant respectivement de 16 à **10%** et de 46 à **40%** du total des allocataires de plus de 6 mois de la CLI. Le Haut Grésivaudan et le Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse sont les seules CLI à être dans ce cas en 2005.

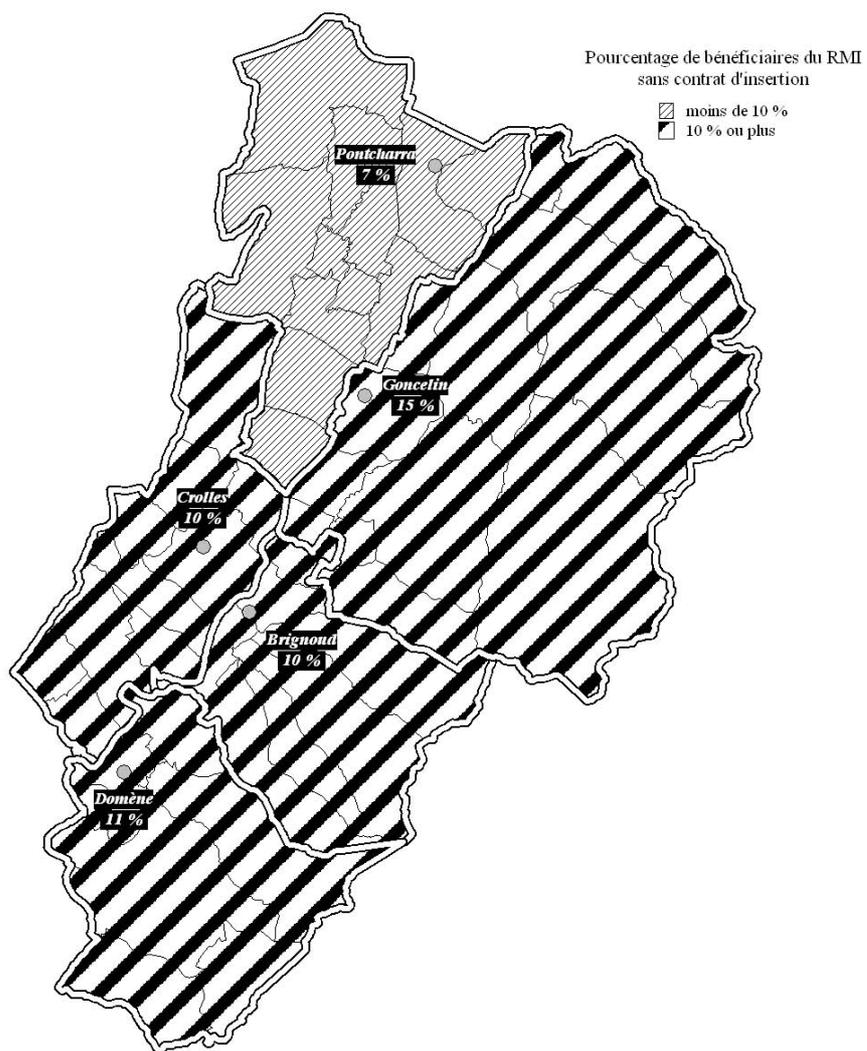
Le Haut Grésivaudan présente des résultats qui sont parfaitement dans des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure familiale des

différentes catégories d'allocataires : 1 allocataire sans contrat sur 4 est âgé entre 25 et 29 ans, 1 sur 2 est un homme seul.

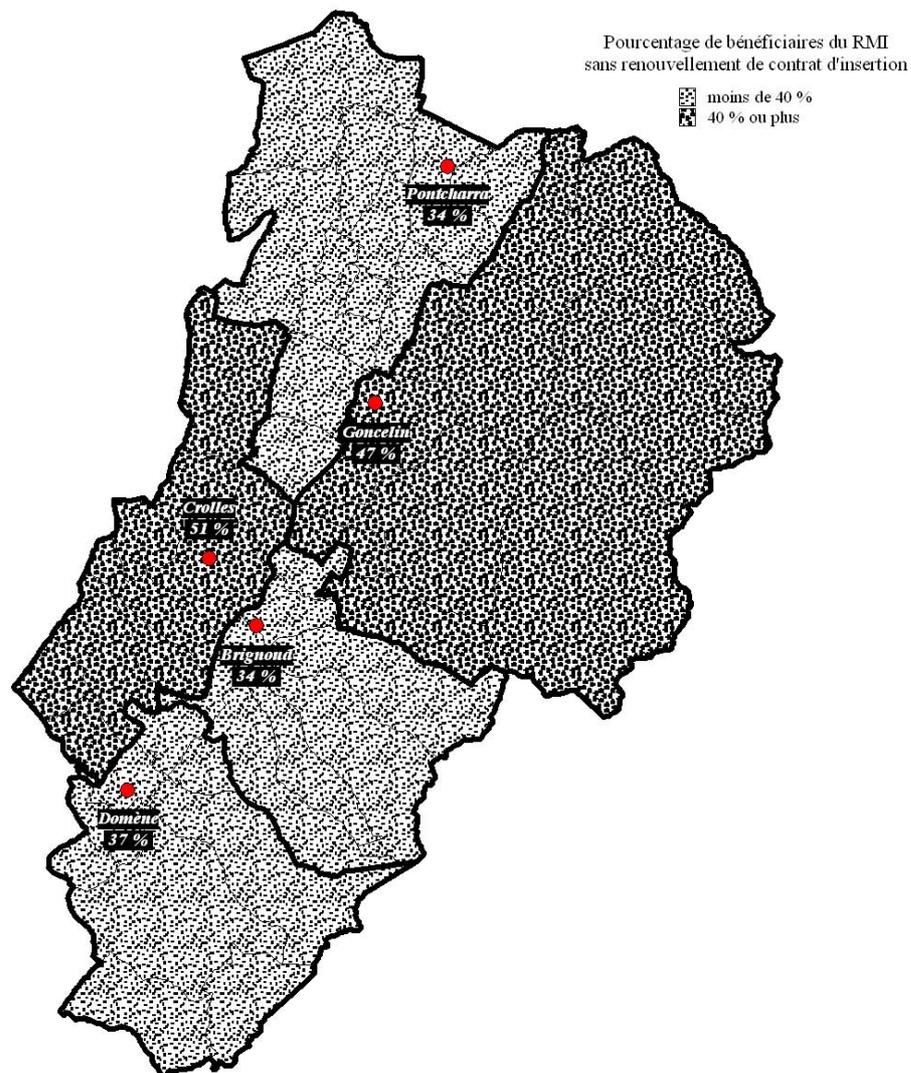
Cette CLI se caractérise également par une stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion du Haut Grésivaudan



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion du Haut Grésivaudan



L'ISERE RHODANIENNE

Territoire d'action sociale de l'Isère rhodanienne
39 communes
Siège du territoire : Vienne



Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent en Isère Rhodanienne entre février 2004 et février 2005. Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois restent stables, respectivement à **10** et **27%**. Cette CLI est toujours la troisième du département pour l'importance de ses effectifs (11% du total des allocataires du RMI de plus de 6 mois en 2005 comme en 2004).

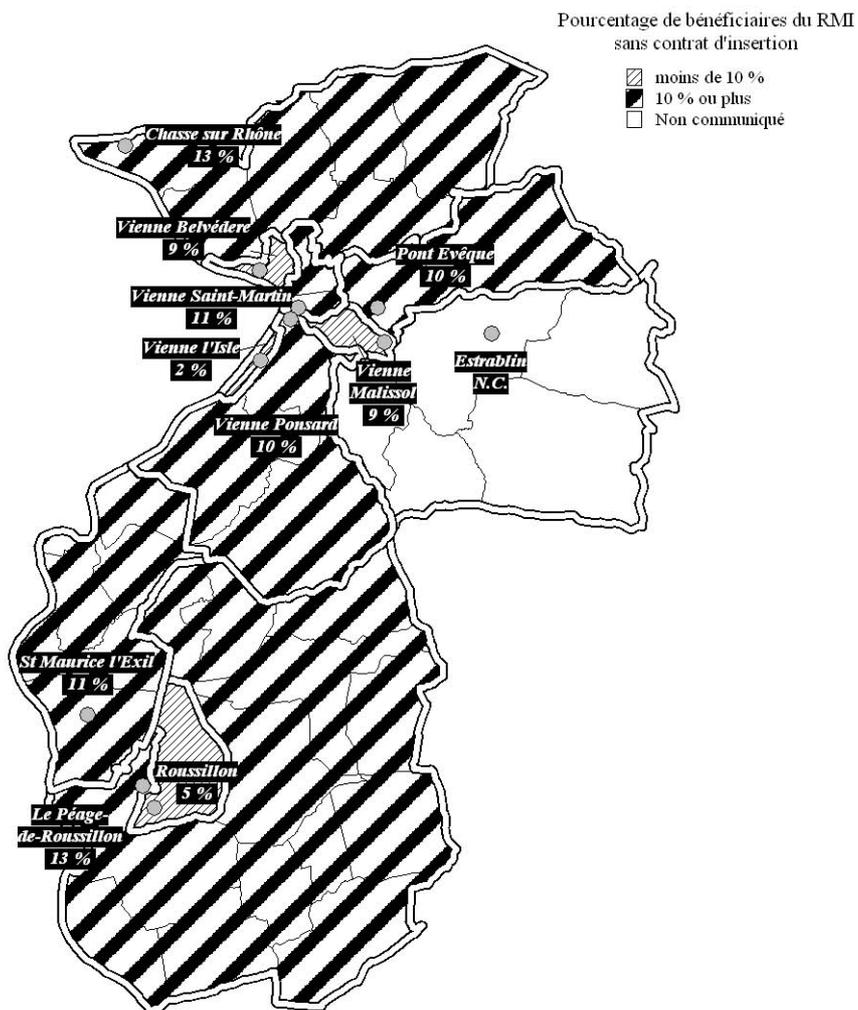
L'Isère Rhodanienne présente des résultats qui se situent parmi les plus éloignés des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure familiale des différentes

catégories d'allocataires : à peine 1 allocataire sans contrat sur 5 est âgé entre 25 et 29 ans (contre 1 sur 4 dans le département), 1 sur 3 est un homme seul (contre 1 sur 2). Cela signifie donc une distribution plus équilibrée entre catégories, même si les principales caractéristiques sociales de la non contractualisation se retrouvent aussi en Isère Rhodanienne.

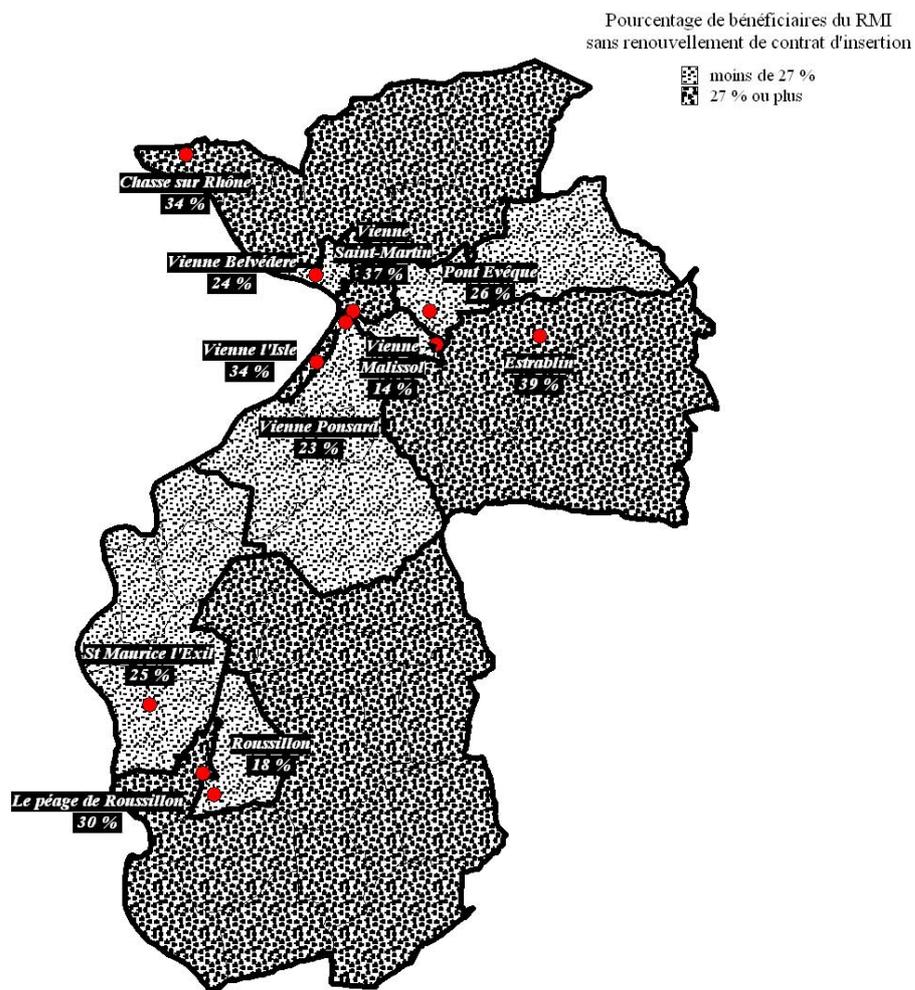
Cette CLI se caractérise également par une stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de l'Isère Rhodanienne

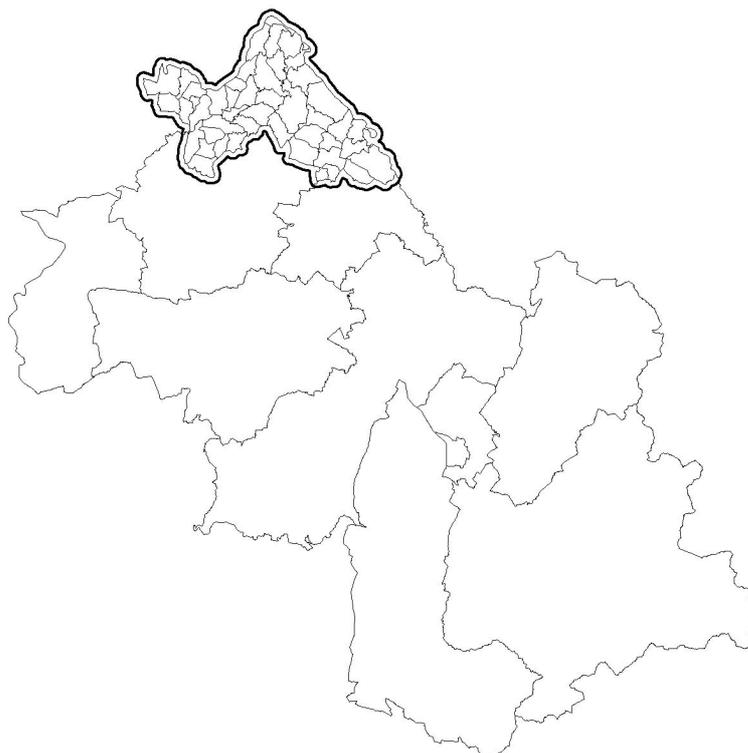


Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
 Commission locale d'insertion de l'Isère Rhodanienne



LE NORD ISERE

Territoire d'action sociale du Nord Isère
46 communes
Siège du territoire : Crémieu



Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent en Nord Isère entre février 2004 et février 2005. Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois restent stables, respectivement à **15** et **44%**.

Le Nord Isère présente des résultats qui se situent parmi les plus éloignés des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure familiale des différentes catégories d'allocataires : à peine 1 allocataire sans contrat sur 5 est âgé

entre 25 et 29 ans (contre 1 sur 4 dans le département), 1 sur 3 est un homme seul (contre 1 sur 2). Cela signifie donc une distribution plus équilibrée entre catégories, même si les principales caractéristiques sociales de la non contractualisation se retrouvent aussi en Nord Isère.

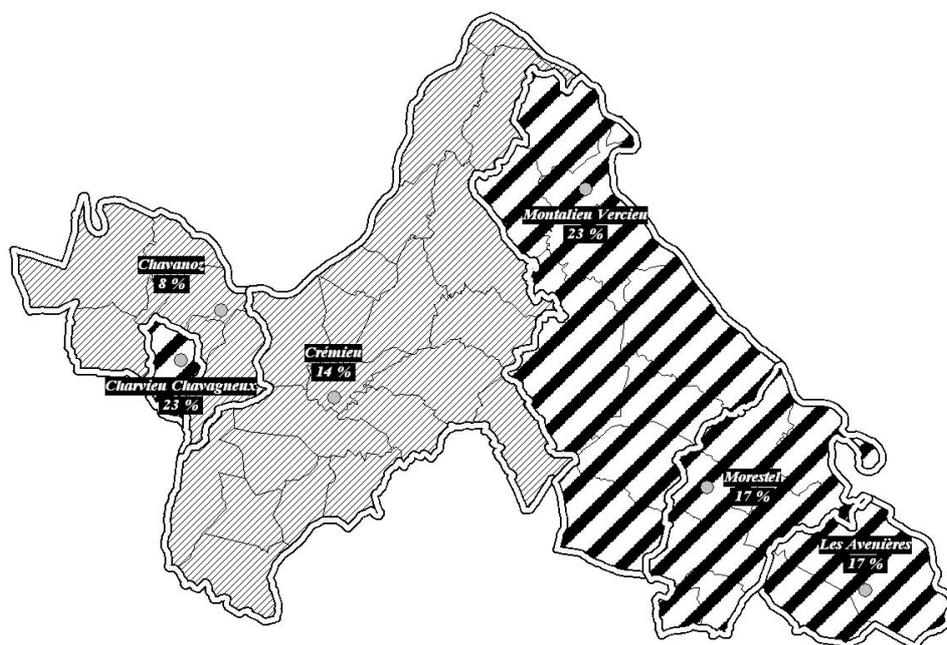
Cette CLI se caractérise également par une stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion du Nord Isère

Pourcentage de bénéficiaires du RMI
sans contrat d'insertion

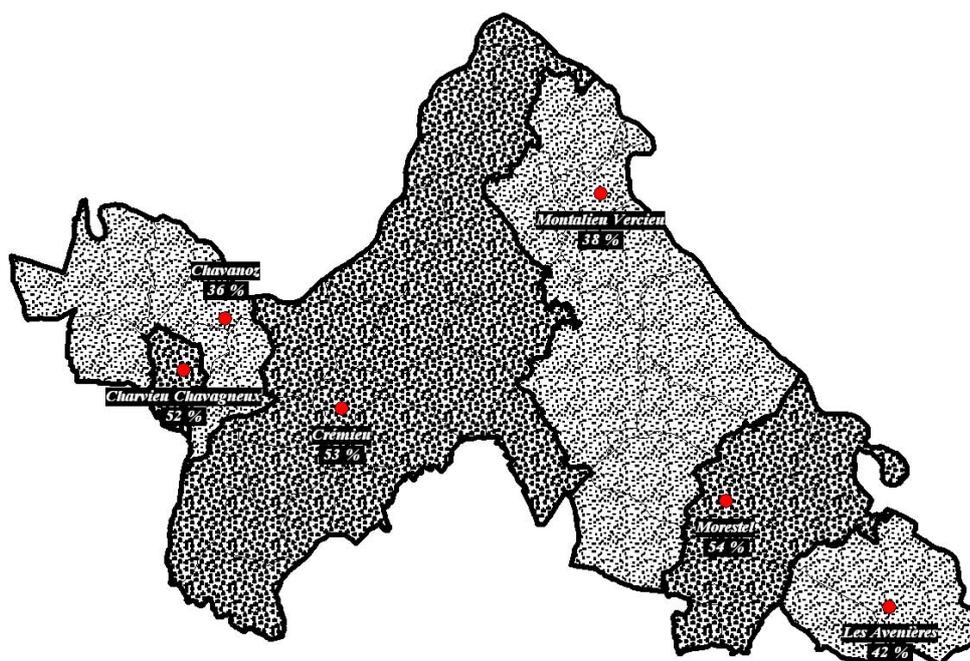
-  moins de 15 %
-  15 % ou plus



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion du Nord Isère

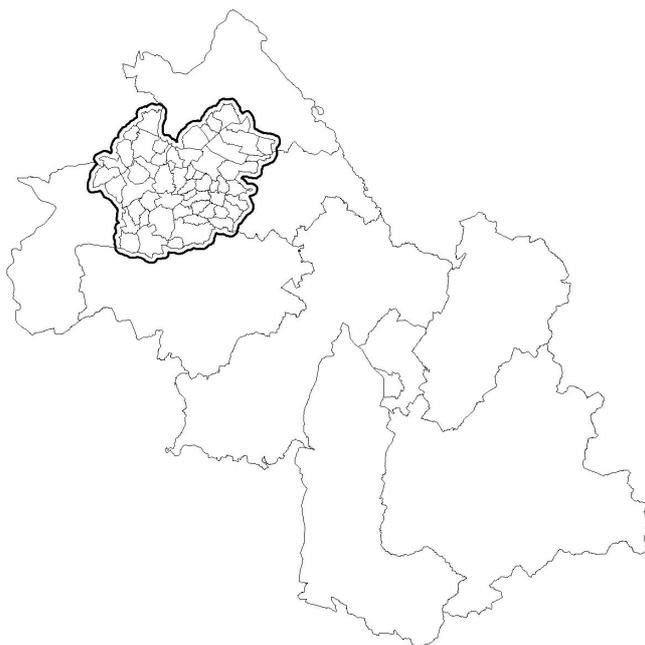
Pourcentage de bénéficiaires du RMI
sans renouvellement de contrat d'insertion

moins de 44 %
44 % ou plus



LA PORTE DES ALPES

Territoire d'action sociale de Porte des Alpes
55 communes
Siège du territoire : Bourgoin-Jallieu



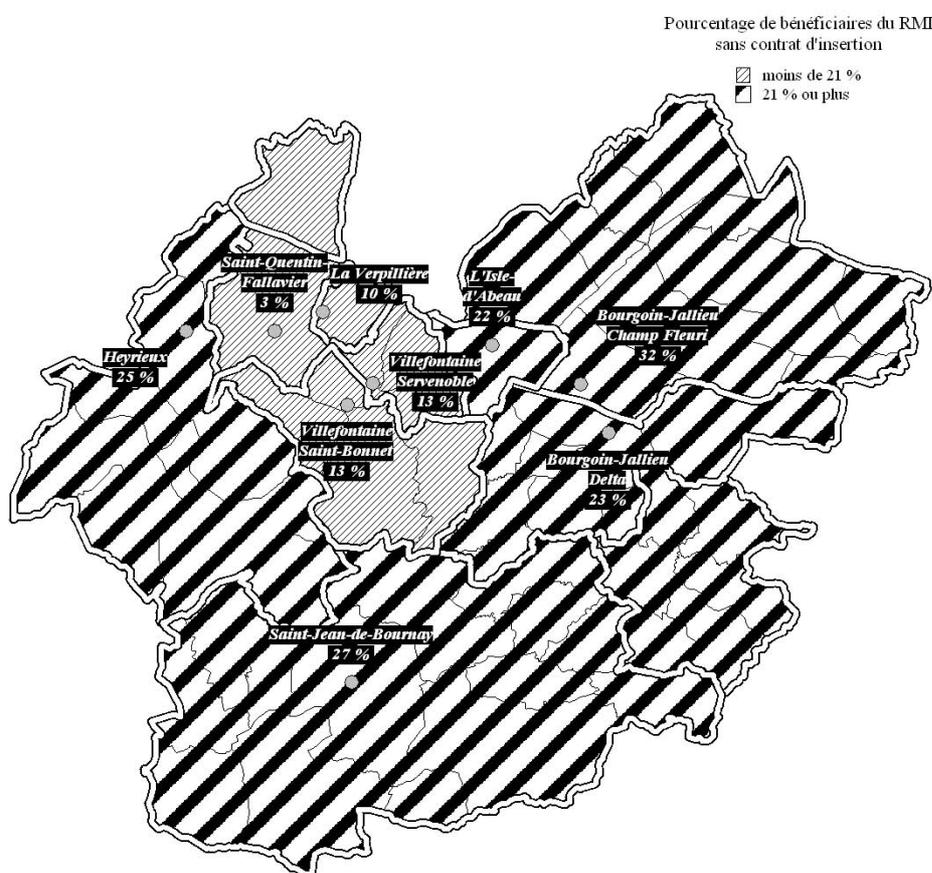
Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent dans la CLI Porte des Alpes entre février 2004 et février 2005. Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois restent stables : respectivement à **21** et **41%**.

Porte des Alpes présente des résultats assez proches des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure familiale des différentes catégories d'allocataires : 1 allocataire sans contrat sur 4 est âgé entre 25 et 29 ans, 1 sur 3 est un homme seul (contre 1 sur 2 dans le département).

Cette CLI se caractérise également par une stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

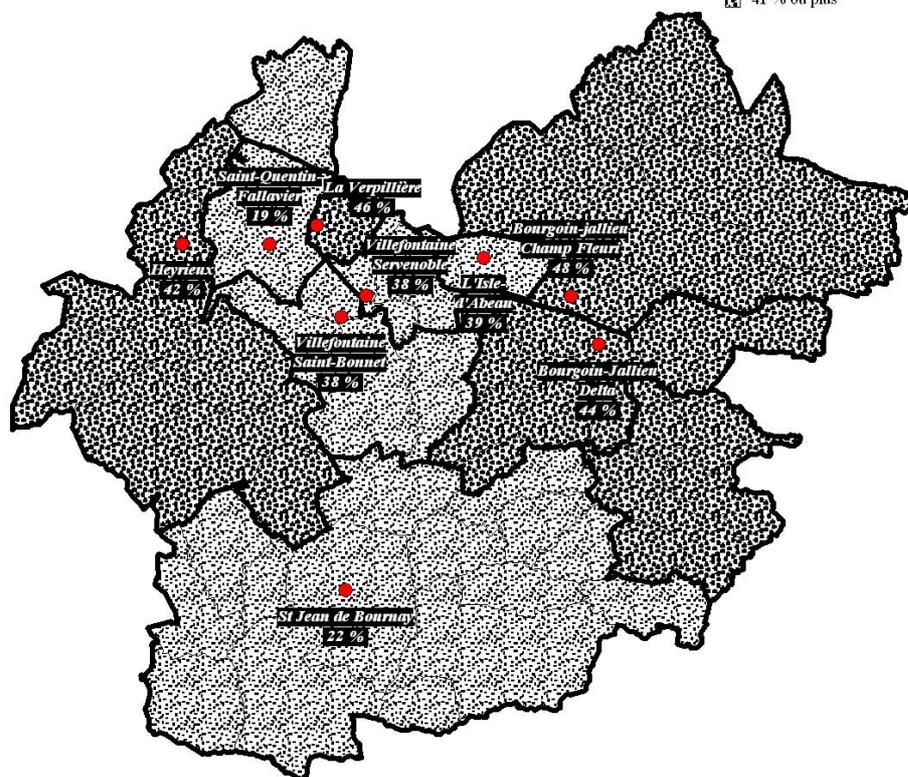
Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Porte des Alpes



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Porte des Alpes

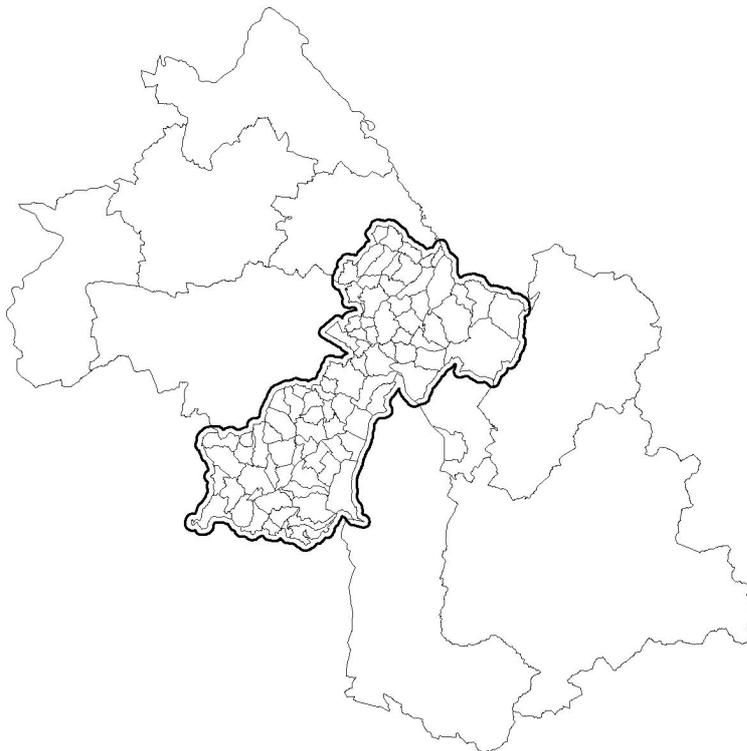
Pourcentage de bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion

 moins de 41 %
 41 % ou plus



SUD GRESIVAUDAN – VOIRONNAIS – CHARTREUSE

Territoire d'action sociale de Sud Grésivaudan-Voronais-chartreuse
89 communes
Siège du territoire : Voiron



Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent dans la CLI Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse entre février 2004 et février 2005. Cela étant, les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois enregistrent des baisses, passant respectivement de 22 à **16%** et de 32 à **29%** du total des allocataires de plus de 6 mois de la CLI. Cette CLI et celle du Haut Grésivaudan sont les seules à être dans ce cas en 2005.

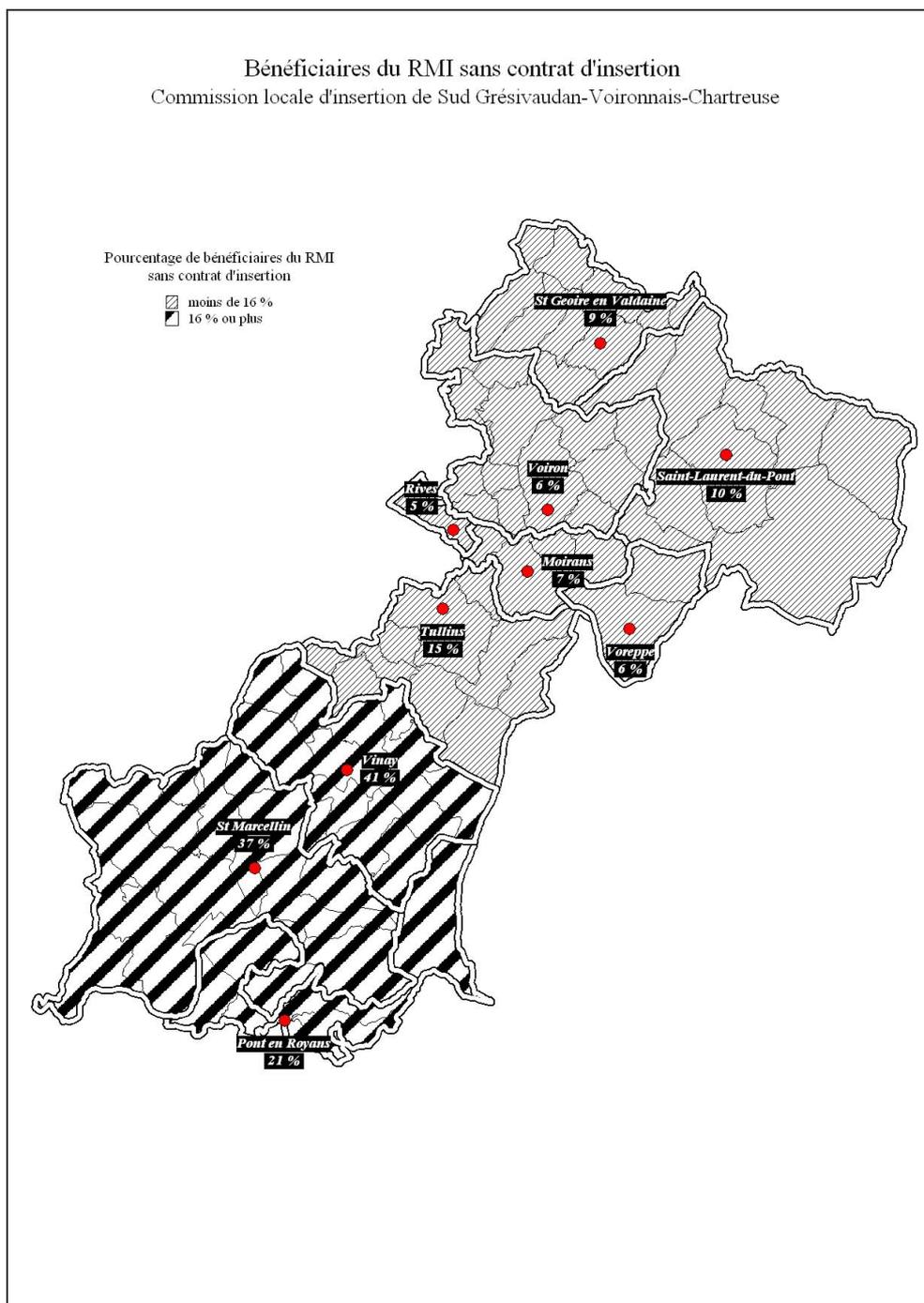
Le Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse présente des résultats assez proches des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure

familiale des différentes catégories d'allocataires : 1 allocataire sans contrat sur 4 est âgé entre 25 et 29 ans, 1 sur 3 est un homme seul (contre 1 sur 2 dans le département).

Cette CLI se caractérise également par une stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

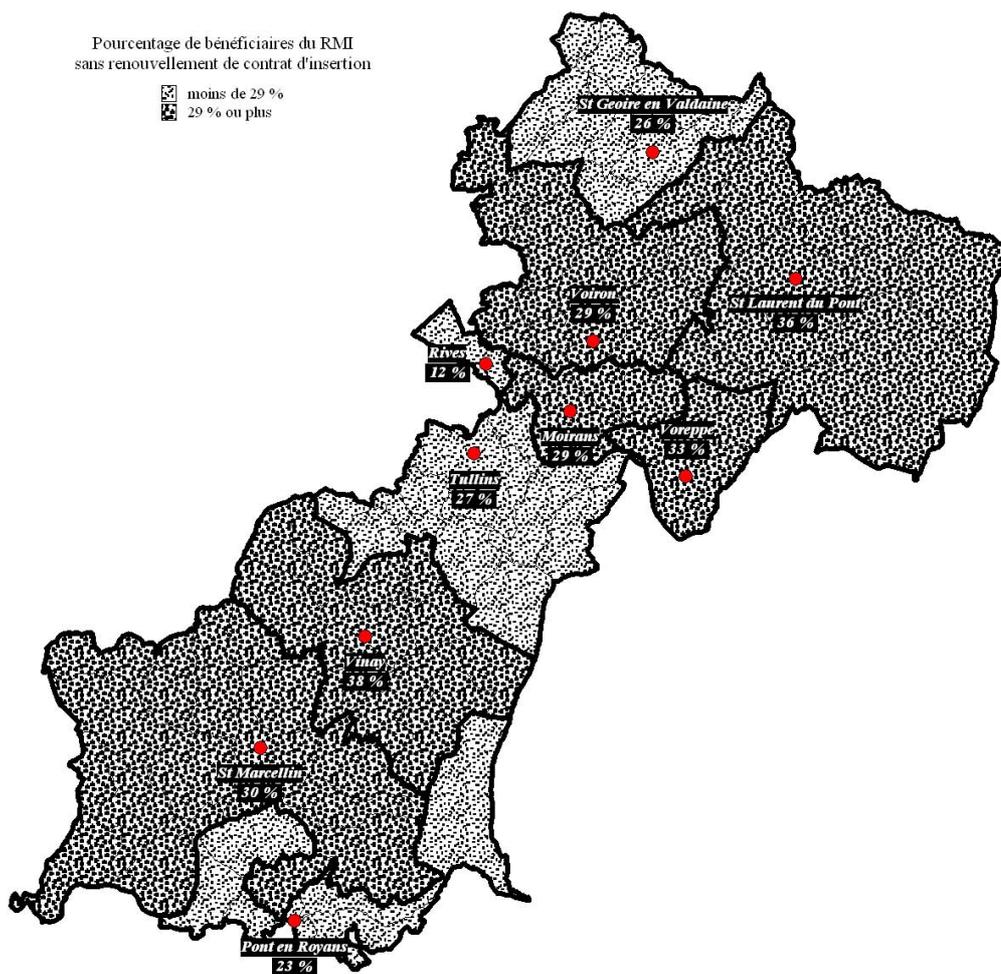
Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Sud Grésivaudan-Voironnais-Chartreuse



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Sud Grésivaudan-Voironnais-Chartreuse

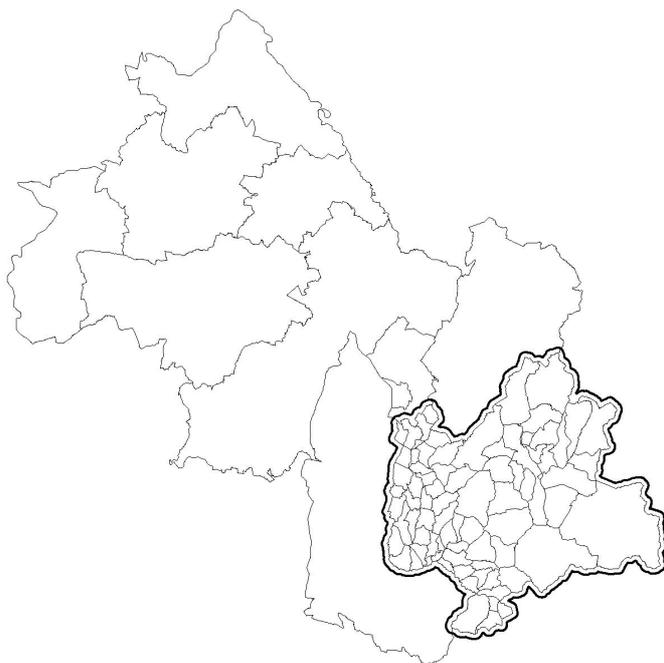
Pourcentage de bénéficiaires du RMI
sans renouvellement de contrat d'insertion

-  moins de 29 %
-  29 % ou plus



SUD ISERE

Territoire d'action sociale de Sud Isère
78 communes
Siège du territoire : Vizille



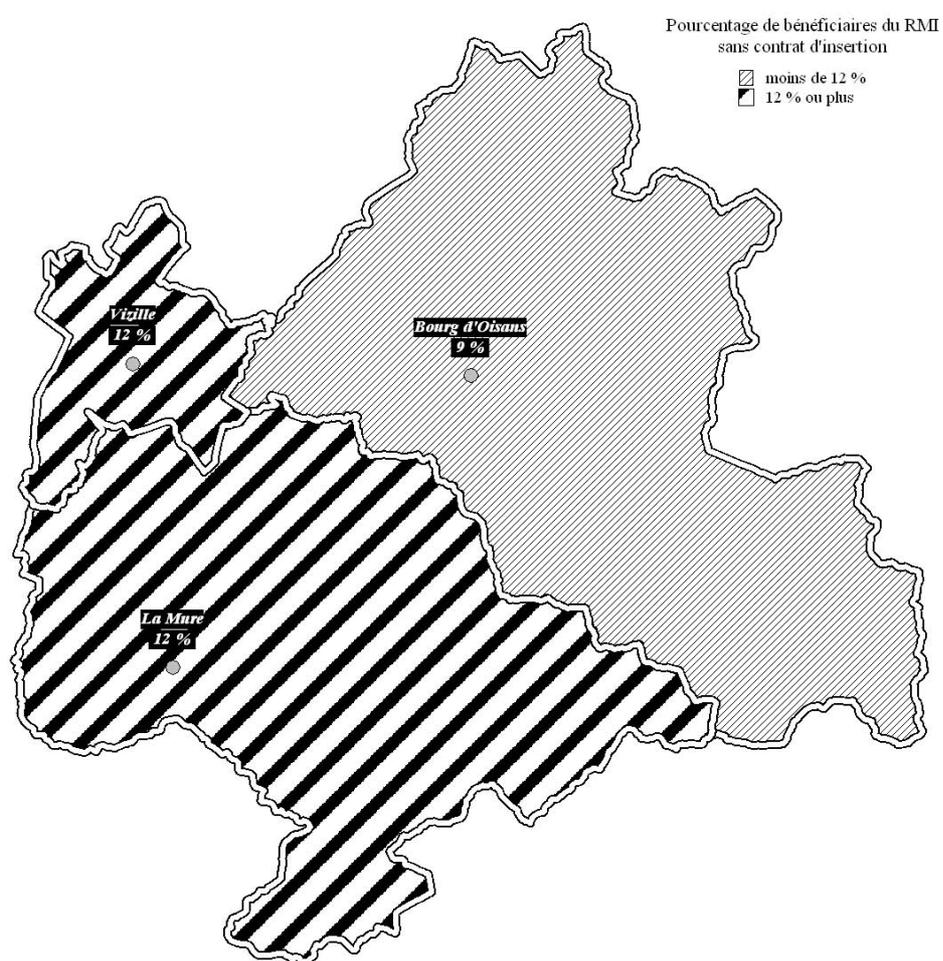
Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent en Sud Isère entre février 2004 et février 2005. Les proportions d'allocataires sans contrat d'insertion ou sans renouvellement de contrat dans le total des allocataires de plus de 6 mois s'accroissent également, passant respectivement de 8 à **12%** et de 15 à **32%**. Sud Isère et Grenoble sont les seules CLI à être dans ce cas en 2005. Mais à la différence de Grenoble qui a les effectifs les plus importants, Sud Isère est la seconde plus petite CLI sur département (avec 4% du total des allocataires du RMI de plus de 6 mois du département, comme en 2004).

Le Sud Isère présente des résultats qui sont éloignés des moyennes départementales pour la distribution par âge et par structure familiale : 1 allocataire sans contrat sur 5 est âgé entre 25 et 29 ans (contre 1 sur 4 dans le département), et à peine 1 sur 2 est un homme seul. Cela signifie donc une distribution plus équilibrée entre catégories, même si les principales caractéristiques sociales de la non contractualisation se retrouvent aussi en Sud Isère.

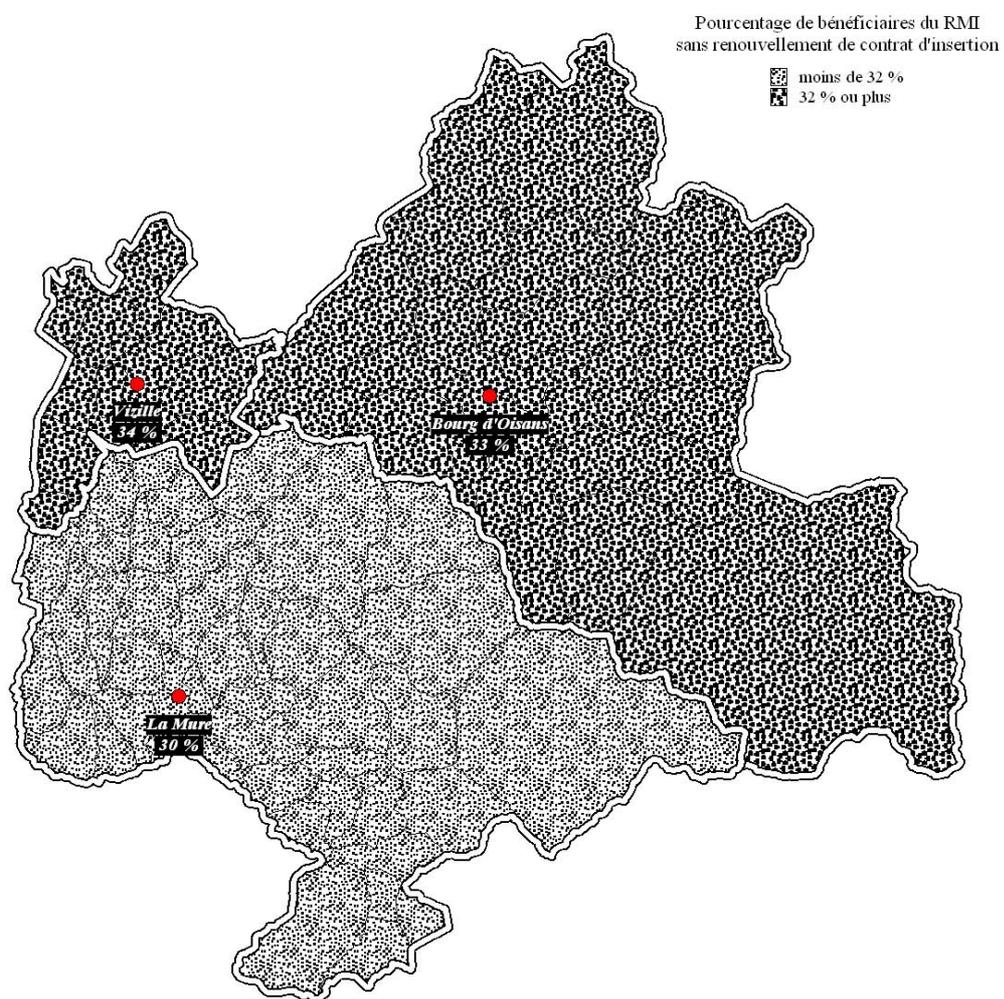
Cette CLI se caractérise également par une stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Sud Isère



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Sud Isère



VALS DU DAUPHINE

Territoire d'action sociale de Vals du Dauphiné
39 communes
Siège du territoire : La Tour-du-Pin



Comme dans les autres CLI, les effectifs d'allocataires du RMI de plus de 6 mois, d'allocataires sans contrat d'insertion et d'allocataires sans renouvellement progressent dans la CLI Vals du Dauphiné entre février 2004 et février 2005. Cela étant, la proportion d'allocataires sans contrat d'insertion dans le total des allocataires de plus de 6 mois progresse, passant de 13 à **18%**, tandis que baisse nettement la proportion d'allocataires sans renouvellement de contrat, de 45 à **36%**.

Le Vals du Dauphiné présente des résultats assez proches des moyennes départementales en ce qui concerne la distribution par âge ou par structure familiale des différentes catégories d'allocataires : presque 1 allocataire sans

contrat sur 4 est âgé entre 25 et 29 ans, près d'1 sur 2 est un homme seul.

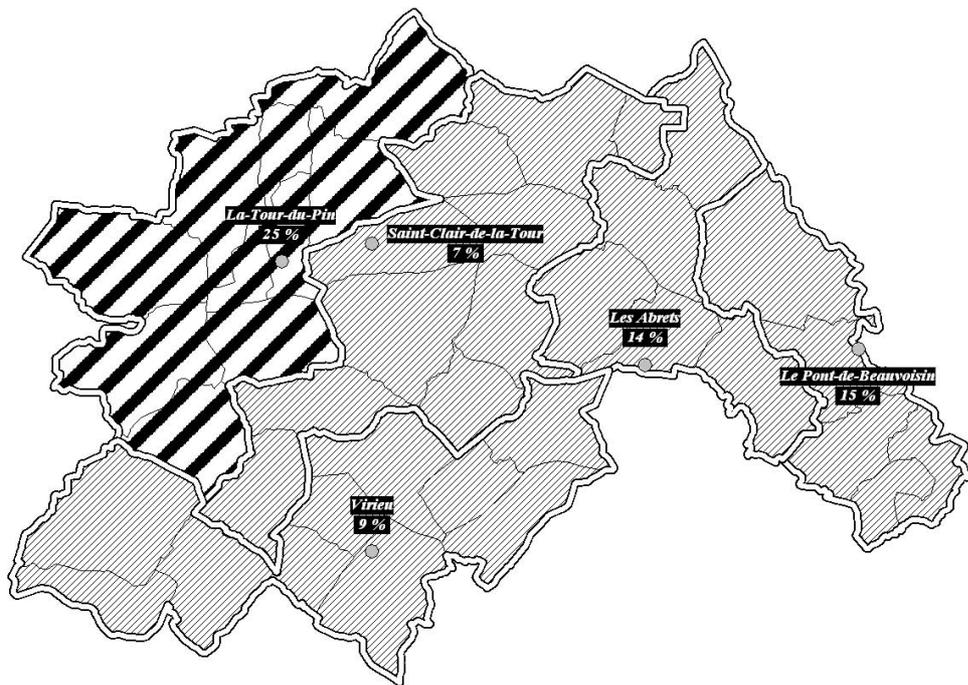
Cette CLI se caractérise également par une grande stabilité des résultats selon les secteurs géographiques.

Les **cartes** suivantes représentent les secteurs de la CLI en fonction de la sur ou sous représentation des allocataires sans contrat et des allocataires sans renouvellement de contrat, par rapport au poids moyen de l'une et de l'autre de ces deux catégories dans le total des allocataires du RMI de plus de 6 mois dans l'ensemble de la CLI.

Bénéficiaires du RMI sans contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Vals du Dauphiné

Pourcentage de bénéficiaires du RMI
sans contrat d'insertion

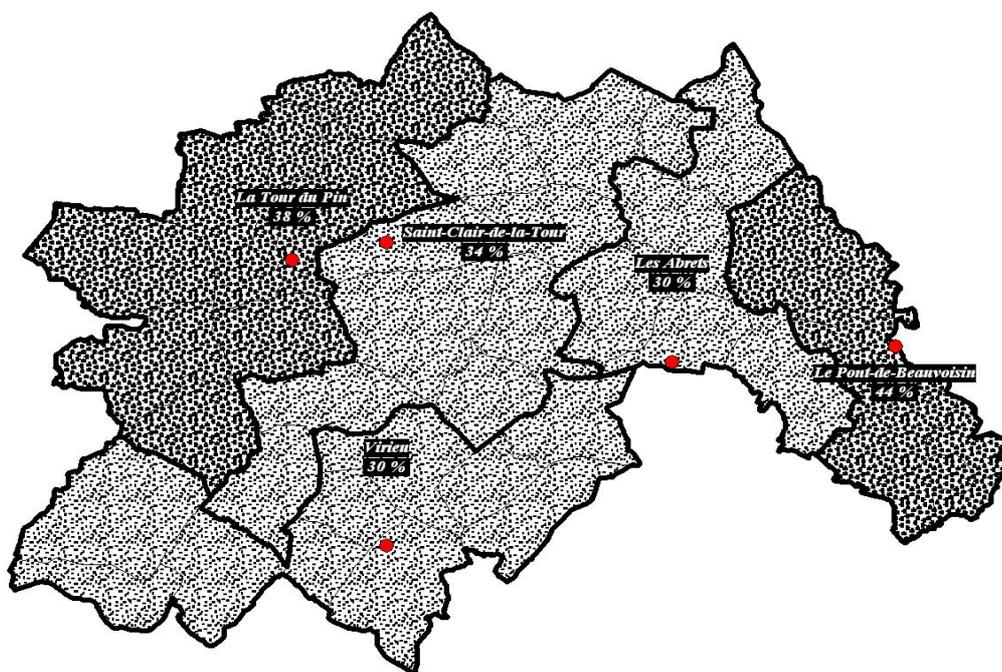
-  moins de 18 %
-  18 % ou plus



Bénéficiaires du RMI sans renouvellement de contrat d'insertion
Commission locale d'insertion de Vals du Dauphiné

Pourcentage de bénéficiaires du RMI
sans renouvellement de contrat d'insertion

- moins de 36 %
- 36 % ou plus



ANNEXES

Allocataires RMI de plus de 6 mois, sans contrat d'insertion (CI), sans renouvellement de CI des 11 CLI en février 2005 et comparaison avec 2004**56-58**

Allocataires RMI de plus de 6 mois des 11 CLI par tranche d'âges et structure familiale en février 2005.....**59**

Allocataires RMI sans CI des 11 CLI par tranche d'âges et structure familiale en février, ancienneté dans le dispositif.....**60-61**

Allocataires RMI sans renouvellement de CI des 11 CLI par tranche d'âges et structure familiale en février 2005.....**62**

% d'allocataires RMI de 25-29 ans des 11 CLI parmi les allocataires de + de 6 mois, sans CI, sans renouvellement de CI en février et comparaison avec 2004.....**63**

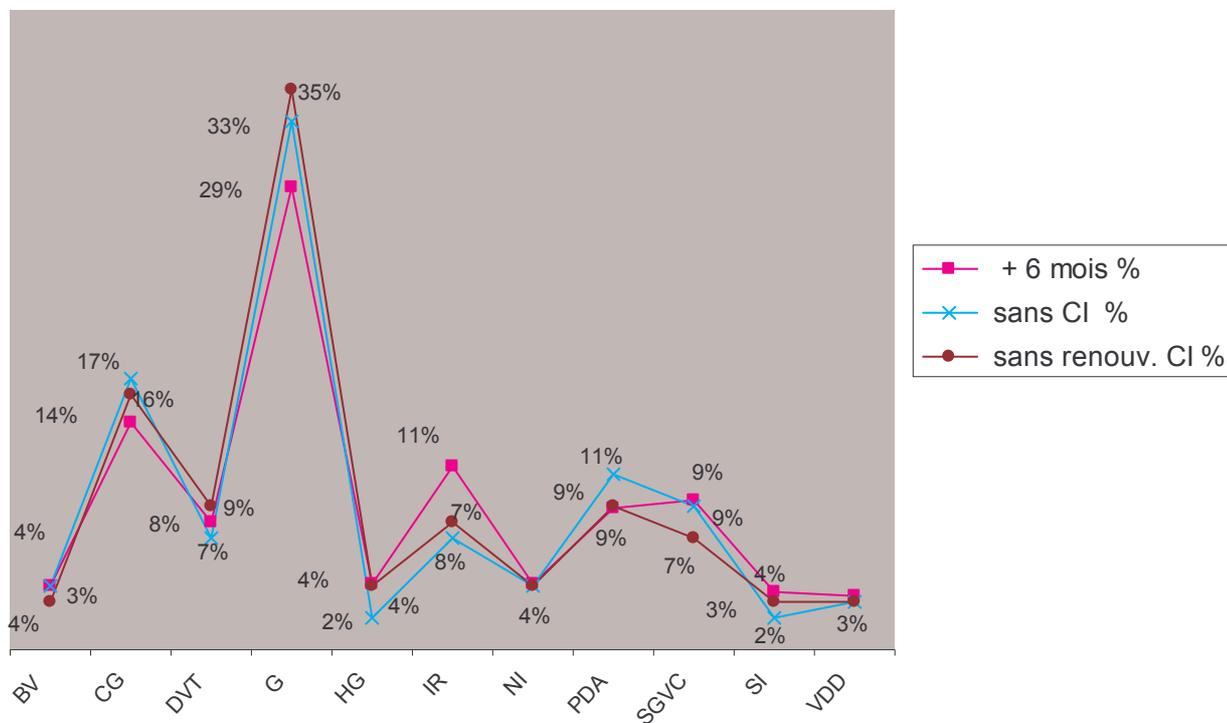
Récapitulatifs par CLI en février 2005 :

Bièvre Valloire.....	64
Couronne Grenobloise.....	65
Drac Vercors Trièves.....	66
Grenoble.....	67
Haut Grésivaudan.....	68
Isère Rhodanienne.....	69
Nord Isère.....	70
Porte des Alpes.....	71
Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse.....	72
Sud Isère.....	73
Vals du Dauphiné.....	74

Allocataires RMI + 6 mois, sans CI, sans renouvellement de CI en février 05 et comparaison avec 04

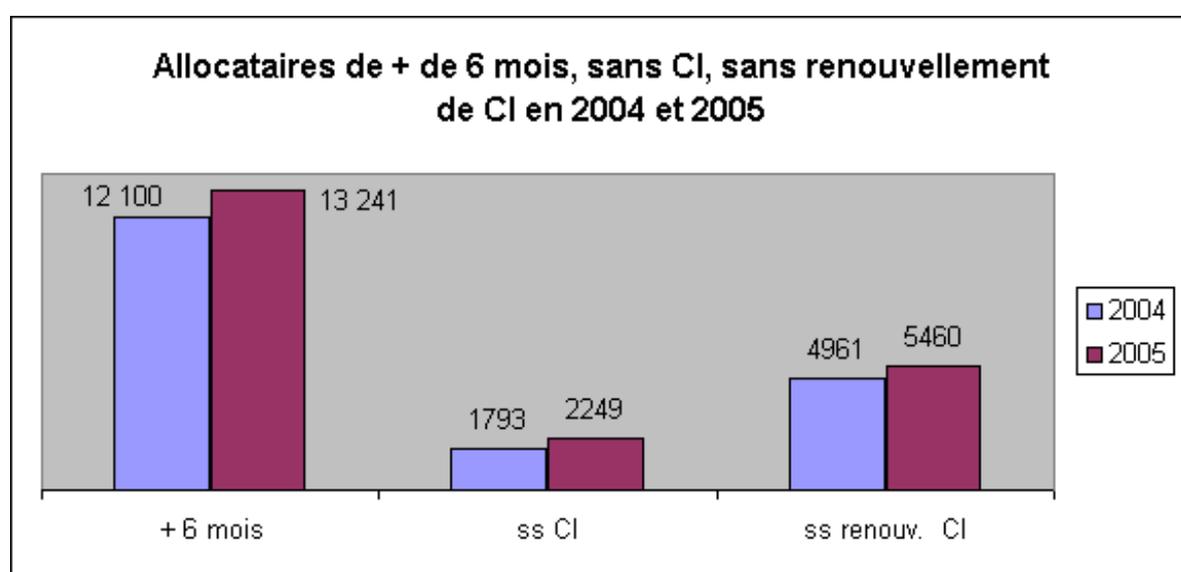
T 1	+ 6 mois			sans CI			sans renouvel. CI		
	effectif	%	04	effectif	%	04	effectif	%	04
BV	502	4%	4%	98	4%	5%	182	3%	3%
CG	1 889	14%	14%	376	17%	19%	860	16%	17%
DVT	1 055	8%	9%	167	7%	8%	483	9%	9%
G	3 834	29%	29%	739	33%	23%	1 902	35%	33%
HG	544	4%	4%	55	2%	4%	217	4%	4%
IR	1 520	11%	11%	150	7%	7%	416	8%	7%
NI	545	4%	5%	84	4%	4%	241	4%	5%
PDA	1 178	9%	8%	252	11%	11%	484	9%	8%
SGVC	1 245	9%	9%	194	9%	14%	361	7%	7%
SI	484	4%	4%	56	2%	2%	155	3%	3%
VDD	445	3%	3%	78	3%	3%	159	3%	4%
DEPARTEMENT	13 241	100%	100%	2 249	100%	100%	5 460	100%	100%

G 1 : + 6 mois, sans CI, sans renouvel. CI des 11 CLI, février 05



Comparaison 2004 2005

	+ 6 mois	ss CI	ss renouv. CI
2004	12 100	1793	4961
2005	13 241	2249	5460



% des ss CI et des ss renouv. de CI dans les + de 6 mois

	% de ss CI ds les + 6 m	% de ss renouv. de CI ds les + 6 m
BV	20%	36%
CG	20%	46%
DVT	16%	46%
G	19%	50%
HG	10%	40%
IR	10%	27%
NI	15%	44%
PDA	21%	41%
SGVC	16%	29%
SI	12%	32%
VDD	18%	36%
DEPARTEMENT	17%	41%

Allocataires RMI + de 6 mois des 11 CLI par tranche d'âges en février 05 (% dominant en jaune)

T2	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	12	2%	71	14%	76	15%	92	18%	56	11%	54	11%	61	12%	55	11%	25	5%
Couronne grenobloise	45	2%	391	21%	374	20%	343	18%	218	12%	176	9%	145	8%	125	7%	72	4%
Drac Vercors Trièves	18	2%	182	17%	210	20%	173	16%	149	14%	110	10%	97	9%	80	8%	36	3%
Grenoble	85	2%	782	20%	733	19%	564	15%	487	13%	423	11%	331	9%	276	7%	153	4%
Ht Grésivaudan	6	1%	108	20%	94	17%	95	17%	85	16%	45	8%	50	9%	51	9%	10	2%
Isère rhodanienne	47	3%	225	15%	243	16%	227	15%	203	13%	147	10%	196	13%	152	10%	80	5%
Nord Isère	20	4%	93	17%	84	15%	68	12%	75	14%	52	10%	71	13%	44	8%	38	7%
Porte des Alpes	34	3%	220	19%	206	17%	160	14%	142	12%	152	13%	113	10%	98	8%	53	4%
Sud Grésivaudan																		
Voironnais Chartreuse	17	1%	240	19%	208	17%	194	16%	160	13%	144	12%	123	10%	100	8%	59	5%
Sud Isère	12	2%	77	16%	89	18%	76	16%	56	12%	49	10%	49	10%	52	11%	24	5%
Vals du Dauphiné	17	4%	71	16%	71	16%	58	13%	57	13%	60	13%	54	12%	36	8%	21	5%
Département	313	2%	2460	19%	2388	18%	2050	15%	1688	13%	1412	11%	1290	10%	1069	8%	571	4%

Allocataires RMI + de 6 mois des 11 CLI par structure familiale en février 05 (% dominant en jaune)

T2'	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	52	10%	22	4%	129	26%	111	22%	188	37%	0	0%
Couronne grenobloise	215	11%	90	5%	460	24%	382	20%	740	39%	2	0%
Drac Vercors Trièves	105	10%	43	4%	251	24%	229	22%	425	40%	2	0%
Grenoble	413	11%	196	5%	743	19%	842	22%	1632	43%	8	0%
Ht Grésivaudan	38	7%	20	4%	108	20%	131	24%	228	42%	19	3%
Isère rhodanienne	282	19%	79	5%	379	25%	336	22%	438	29%	6	0%
Nord Isère	72	13%	21	4%	138	25%	102	19%	188	34%	24	4%
Porte des Alpes	154	13%	48	4%	345	29%	266	23%	361	31%	4	0%
Sud Grésivaudan												
Voironnais Chartreuse	133	11%	48	4%	330	27%	283	23%	446	36%	5	0%
Sud Isère	54	11%	17	4%	121	25%	89	18%	200	41%	3	1%
Vals du Dauphiné	59	13%	16	4%	126	28%	102	23%	142	32%	0	0%
Département	1577	11%	600	5%	3130	24%	2873	21%	4988	38%	73	1%

Allocataires RMI sans contrat d'insertion des 11 CLI par tranche d'âges en février 05 (% dominant en jaune)

T3	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	2	2%	14	14%	15	15%	16	16%	16	16%	8	8%	10	10%	10	10%	7	7%
Couronne grenobloise	16	1%	105	28%	74	20%	70	19%	37	10%	20	5%	22	6%	17	5%	15	4%
Drac Vercors Trièves	1	1%	38	23%	38	23%	24	14%	20	12%	17	10%	11	7%	11	7%	7	4%
Grenoble	29	4%	228	31%	140	19%	105	14%	71	10%	68	9%	42	6%	33	4%	23	3%
Ht Grésivaudan	2	4%	16	29%	8	15%	8	15%	6	11%	4	7%	4	7%	7	13%	0	0%
Isère rhodanienne	13	9%	29	19%	24	16%	25	17%	18	12%	10	7%	15	10%	9	6%	7	5%
Nord Isère	4	5%	15	18%	9	11%	14	17%	13	15%	7	8%	8	10%	3	4%	11	13%
Porte des Alpes	13	5%	63	25%	56	22%	32	13%	21	8%	26	10%	19	8%	16	6%	6	2%
Sud Grésivaudan	2	1%	44	23%	29	15%	30	15%	15	8%	30	15%	21	11%	16	8%	7	4%
Voironnais Chartreuse	3	5%	11	20%	14	25%	7	13%	7	13%	5	9%	4	7%	3	5%	2	4%
Sud Isère	4	5%	17	22%	12	15%	12	15%	10	13%	12	15%	8	10%	3	4%	0	0%
Vals du Dauphiné	89	4%	580	26%	419	19%	343	15%	234	10%	207	9%	164	7%	128	6%	85	4%
Département																		

Allocataires RMI sans CI des 11 CLI par structure familiale en février 05 (%dominant en jaune)

T3'	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	6	6%	4	4%	20	20%	17	17%	51	52%	0	0%
Couronne grenobloise	41	11%	21	6%	76	20%	69	18%	167	44%	2	1%
Drac Vercors Trièves	16	10%	7	4%	31	19%	31	19%	81	49%	1	1%
Grenoble	66	9%	43	6%	121	16%	139	19%	364	49%	6	1%
Ht Grésivaudan	4	7%	4	7%	3	5%	10	18%	18	33%	16	29%
Isère rhodanienne	24	16%	5	3%	28	19%	42	28%	45	30%	6	4%
Nord Isère	9	11%	3	4%	13	15%	11	13%	32	38%	16	19%
Porte des Alpes	43	17%	15	6%	59	23%	43	17%	88	35%	4	2%
Sud Grésivaudan	23	12%	10	5%	51	26%	31	16%	74	38%	5	3%
Voironnais Chartreuse	9	16%	1	2%	9	16%	10	18%	25	45%	2	4%
Sud Isère	12	15%	4	5%	19	24%	11	14%	32	41%	0	0%
Vals du Dauphiné	253	11%	117	5%	430	19%	414	18%	977	43%	58	3%
Département												

**Allocataires RMI sans CI avec ancienneté dans le dispositif
supérieure ou égale à 3 ans**

	effectifs	%
Bièvre Valloire	11	11
Couronne grenobloise	54	14
Drac Vercors Trièves	27	16
Grenoble	112	15
Ht Grésivaudan	11	20
Isère rhodanienne	22	15
Nord Isère	13	15
Porte des Alpes	35	14
Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse	43	22
Sud Isère	2	4
Vals du Dauphiné	10	13
Département	340	15

Allocataires RMI sans renouvellement de contrat d'insertion des 11 CLI par tranche d'âges. Février 05 (% dominant en jaune)

T4	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	4	2%	27	15%	28	15%	35	19%	19	10%	15	8%	25	14%	22	12%	7	4%
Couronne grenobloise	13	2%	163	19%	179	21%	166	19%	99	12%	87	10%	60	7%	59	7%	34	4%
Drac Vercors Trièves	9	2%	93	19%	92	19%	83	17%	66	14%	45	9%	43	9%	34	7%	18	4%
Grenoble	37	2%	346	18%	379	20%	289	15%	267	14%	206	11%	157	8%	138	7%	83	4%
Ht Grésivaudan	4	2%	44	20%	43	20%	39	18%	34	16%	19	9%	13	6%	17	8%	4	2%
Isère rhodanienne	14	3%	65	16%	83	20%	61	15%	57	14%	35	8%	40	10%	35	8%	26	6%
Nord Isère	10	4%	50	21%	37	15%	30	12%	35	15%	21	9%	30	12%	13	5%	15	6%
Porte des Alpes	13	3%	83	17%	89	18%	66	14%	64	13%	68	14%	47	10%	26	5%	28	6%
Sud Grésivaudan	6	2%	67	19%	62	17%	51	14%	53	15%	44	12%	34	9%	24	7%	20	6%
Voironnais Chartreuse	5	3%	26	17%	38	25%	19	12%	10	6%	19	12%	17	11%	13	8%	8	5%
Sud Isère	5	3%	28	18%	23	14%	22	14%	21	13%	19	12%	19	12%	10	6%	12	8%
Vals du Dauphiné	120	2%	992	18%	1053	19%	861	16%	725	13%	578	11%	485	9%	391	7%	255	5%

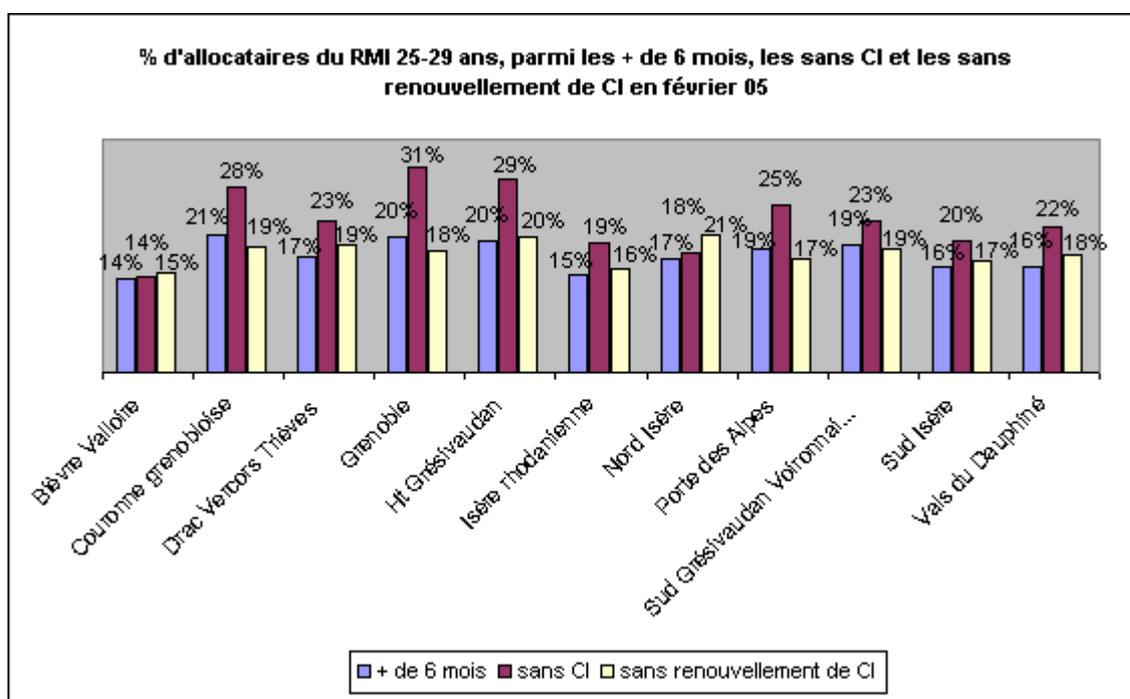
Allocataires RMI sans renouvellement de contrat d'insertion des 11 CLI par structure familiale en février 05 (% dominant en jaune)

T4'	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	24	13%	9	5%	48	26%	35	19%	66	36%	0	0%
Couronne grenobloise	91	11%	40	5%	203	24%	160	19%	366	43%	0	0%
Drac Vercors Trièves	49	10%	20	4%	111	23%	106	22%	196	41%	1	0%
Grenoble	216	11%	101	5%	352	19%	385	20%	847	45%	1	0%
Ht Grésivaudan	20	9%	7	3%	42	19%	48	22%	100	46%	0	0%
Isère rhodanienne	78	19%	24	6%	104	25%	71	17%	139	33%	0	0%
Nord Isère	36	15%	9	4%	69	29%	40	17%	82	34%	5	2%
Porte des Alpes	68	14%	20	4%	149	31%	105	22%	142	29%	0	0%
Sud Grésivaudan	37	10%	15	4%	103	29%	68	19%	138	38%	0	0%
Voironnais Chartreuse	17	11%	5	3%	36	23%	30	19%	67	43%	0	0%
Sud Isère	19	12%	6	4%	40	25%	43	27%	51	32%	0	0%
Vals du Dauphiné	655	12%	256	5%	1257	23%	1091	20%	2194	40%	7	0%

% d'allocataires RMI, 25-29 ans des 11 CLI parmi les RMistes de + de 6 mois, sans contrat, sans renouvellement de contrat en février 05 avec comparaison 04

T5	+ 6 mois			ss cont.d'insert.			ss renouv.cont.ins		
	effectif	%	04	effectif	%	04	effectif	%	04
Bièvre Valloire	71	14%	13%	14	14%	17%	27	15%	12%
Couronne grenobloise	391	21%	21%	105	28%	30%	163	19%	17%
Drac Vercors Trièves	182	17%	20%	38	23%	33%	93	19%	18%
Grenoble	782	20%	20%	228	31%	29%	346	18%	18%
Ht Grésivaudan	108	20%	18%	16	29%	29%	44	20%	16%
Isère rhodanienne	225	15%	15%	29	19%	16%	65	16%	14%
Nord Isère	93	17%	17%	15	18%	12%	50	21%	18%
Porte des Alpes	220	19%	19%	63	25%	20%	83	17%	20%
Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse	240	19%	17%	44	23%	18%	67	19%	15%
Sud Isère	77	16%	17%	11	20%	40%	26	17%	20%
Vals du Dauphiné	71	16%	15%	17	22%	21%	28	18%	16%
Département	2460	19%	18%	580	26%	25%	992	18%	17%

Lecture : Les RMistes de 25 - 29 ans représentent 19% du total des RMistes de + de 6 mois du département, 26% des RMistes sans contrat d'insertion et 18 % des RMistes sans renouvellement de contrat.



BIÈVRE VALLOIRE FEVRIER 05

BV	% ss CI ds + 6 mois	20%	% ss renouv. CI ds + 6 mois	36%
DEP		17%		41%

	+ 6 mois		sans CI		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Beaurepaire	143	28%	12	12%	65	36%
La Côte St André	106	21%	18	18%	33	18%
Le Gd Lemps	49	10%	10	10%	17	9%
Renage	48	10%	7	7%	13	7%
St Siméon de Br	156	31%	51	52%	54	30%
BIÈVRE VALLOIRE	502	4%	98	4%	182	3%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

+ de 6 mois de BV de BV	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	12	2%	71	14%	76	15%	92	18%	56	11%	54	11%	61	12%	55	11%	25	5%

+ de 6 mois de BV de BV	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	52	10%	22	4%	129	26%	111	22%	188	37%	0	0%

ss CI de BV de BV	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	2	2%	14	14%	15	15%	16	16%	16	16%	8	8%	10	10%	10	10%	7	7%

ss CI de BV de BV	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	6	6%	4	4%	20	20%	17	17%	51	52%	0	0%

ss renouv de CI de BV de BV	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	4	2%	27	15%	28	15%	35	19%	19	10%	15	8%	25	14%	22	12%	7	4%

ss renouv de CI de BV de BV	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	24	13%	9	5%	48	26%	35	19%	66	36%	0	0%

25-29 de BV de BV	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bièvre Valloire	71	14%	14	14%	27	15%

BV	% ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Beaurepaire	8%		45%	
La Côte St André	17%		31%	
Le Grand Lemps	20%		35%	
Renage	15%		27%	
St Siméon de Bres.	33%		35%	
Bièvre Valloire	20%		36%	

COURONNE GRENOBLOISE FEVRIER 05

		% de ss renouv. de CI	
CG	20%		45%
DEP	17%		41%

	+ 6 mois		sans CI		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Ecuireuils	232	12%	72	19%	122	14%
Eybens Bresson	85	4%	17	5%	46	5%
Gérard Philippe	318	17%	29	8%	123	14%
La Tronche	53	3%	4	1%	21	2%
Les Essarts (1)	62	3%	6	1%	106	12%
Les Granges	41	2%	9	2%	18	2%
Meylan	107	6%	17	5%	44	5%
Quartier Ouest	191	10%	47	13%	94	11%
Renaudie	351	19%	76	20%	160	19%
St Egrève	110	6%	11	3%	42	5%
St Martin le Vx	66	3%	2	1%	32	4%
Surieux	107	6%	30	8%	52	6%
CG	1 889	14%	376	17%	860	16%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 480	100%

+ de 6 mois de la CG	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	45	2%	391	21%	374	20%	343	18%	218	12%	176	9%	145	8%	125	7%	72	4%
+ de 6 mois de la CG	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR							
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	215	11%	90	5%	460	24%	382	20%	740	39%	2	0%						

ss CI de la CG	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	16	1%	105	28%	74	20%	70	19%	37	10%	20	5%	22	6%	17	5%	13	4%
ss CI de la CG	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR							
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	41	11%	21	6%	76	20%	69	18%	167	44%	2	1%						

ss renouv de CI de la CG	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	13	2%	163	19%	179	21%	166	19%	99	12%	87	10%	60	7%	59	7%	34	4%
ss renouv de CI de la CG	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR							
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	91	11%	40	5%	203	24%	160	19%	366	43%	0	0%						

CG	% ss CI parmi les + 6 mois		% des ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Ecuireuils	31%	53%		
Eybens Bresson	20%	54%		
Gérard Philippe	9%	39%		
La Tronche	8%	40%		
Les Essarts (1)	27%	46%		
les Granges	22%	44%		
Meylan	16%	41%		
Quartier Ouest	25%	49%		
Renaudie	22%	46%		
St Egrève	10%	38%		
St Martin le Vx	3%	48%		
Surieux	28%	49%		
CG	20%	46%		

ss 25-29 de la C		+ 6 mois		ss cont.d'insart.		ss renouv.cont.ins	
effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CG	391	21%	105	28%	163	19%	

DRAC VERCORS TRIEVES FEVRIER 05

	+ 6 mois		sans CI		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Claix	25	2%	1	1%	12	2%
Fontaine Nord	196	19%	25	15%	104	22%
Fontaine Sud	193	18%	46	28%	87	18%
Mens	61	6%	15	9%	27	6%
Monestier	28	3%	5	3%	15	3%
Plateau du Vercors	83	8%	7	4%	38	8%
Pont de Claix Curie	128	12%	15	9%	42	9%
Pont de Claix Moulin	41	4%	10	6%	15	3%
Sassenage	71	7%	3	2%	36	7%
Seysinet	127	12%	25	15%	59	12%
Seysins	40	4%	5	3%	11	2%
Varces Allières et Risset	36	3%	8	5%	19	4%
Vif	2	2%	1	1%	18	4%
DVT	1 055	8%	167	7%	483	9%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

	% de ss CI	% de ss renouv. de CI
DVT	16%	46%
DEP	17%	41%

+ de 6 mois de DVT	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	18	2%	182	17%	210	20%	173	16%	149	14%	110	10%	97	9%	80	8%	36	3%

+ de 6 mois de DVT	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	105	10%	43	4%	251	24%	229	22%	425	40%	2	0%

ss CI de DVT	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	1	1%	38	23%	38	23%	24	14%	20	12%	17	10%	11	7%	11	7%	7	4%

ss CI de DVT	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	16	10%	7	4%	31	19%	31	19%	81	49%	1	1%

ss renouv. de CI de DVT	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	9	2%	93	19%	92	19%	83	17%	66	14%	45	9%	43	9%	34	7%	18	4%

ss renouv. de CI de DVT	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	49	10%	20	4%	111	23%	106	22%	196	41%	1	0%

DVT	ss CI parmi les + 6 mois de la CG		ss renouv. CI parmi les + 6 mois de la CG	
	effectif	%	effectif	%
Claix	4	4%	48%	4%
Fontaine Nord	13%	53%	53%	13%
Fontaine Sud	24%	45%	45%	24%
Mens	25%	44%	44%	25%
Monestier	18%	54%	54%	18%
Plateau du Vercors	8%	46%	46%	8%
Pont de Claix Curie	12%	33%	33%	12%
Pont de Claix Moulin	24%	37%	37%	24%
Sassenage	4%	51%	51%	4%
Seysinet	20%	46%	46%	20%
Seysins	13%	28%	28%	13%
Varces Allières et Risset	22%	53%	53%	22%
Vif	5%	59%	59%	5%
DVT	16%	46%	46%	16%

les 25-29 de DVT		+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DVT	182	17%	38	23%	83	19%	

GRENOBLE FEVRIER 05

	% de ss CI	ss renouv. de CI
G	19%	50%
DEP	17%	41%

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Albays	230	6%	47	6%	110	6%
Albert 1er de Belgique	31	1%	5	1%	10	1%
Alliers Alps	135	4%	30	4%	61	3%
Ancelin	364	9%	84	11%	182	10%
Balladère	253	3%	59	8%	116	6%
Capucine	190	5%	28	4%	98	5%
Chapellet	101	3%	9	1%	57	3%
Chorier Nord	226	6%	37	5%	109	6%
Chorier Sud	323	8%	59	8%	145	8%
Eaux Claires	201	5%	42	6%	84	4%
Emile Romanet	339	9%	73	10%	188	1%
Klébert	190	5%	19	3%	65	3%
Léon Jouhaux	94	2%	22	3%	41	2%
Maiherbe	43	1%	8	1%	19	1%
Mistrac	323	8%	56	8%	177	8%
Missire Maiherbe	208	5%	43	6%	103	5%
Village Olympique	262	7%	46	6%	145	8%
G	3.834	29%	739	33%	1.902	35%
DEPARTEMENT	13.241	100%	2.249	100%	5.460	100%

+ de 6 mois de G	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	85	2%	782	20%	733	19%	564	15%	487	13%	423	11%	331	9%	276	7%	153	4%

+ de 6 mois de G	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	413	11%	196	5%	743	19%	842	22%	1632	43%	8	0%

ss CI de G	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	29	4%	228	31%	140	19%	105	14%	71	10%	68	9%	42	6%	33	4%	23	3%

ss CI de G	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	66	9%	43	6%	121	16%	139	19%	364	49%	6	1%

ss renouv. de CI de G	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	37	2%	346	15%	379	29%	289	15%	267	14%	206	11%	157	8%	136	7%	83	4%

ss renouv. de CI de G	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	210	11%	101	5%	352	15%	388	20%	847	45%	1	0%

G	% ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Albays	20%	48%	20%	48%
Albert 1er de Belgique	16%	32%	16%	32%
Alliers Alps	22%	45%	22%	45%
Ancelin	23%	50%	23%	50%
Balladère	26%	49%	26%	49%
Capucine	15%	52%	15%	52%
Chapellet	9%	56%	9%	56%
Chorier Nord	16%	48%	16%	48%
Chorier Sud	18%	45%	18%	45%
Eaux Claires	21%	42%	21%	42%
Emile Romanet	10%	55%	10%	55%
Klébert	23%	44%	23%	44%
Léon Jouhaux	19%	44%	19%	44%
Maiherbe	17%	55%	17%	55%
Mistrac	20%	50%	20%	50%
Missire Maiherbe	18%	55%	18%	55%
Village Olympique	19%	50%	19%	50%
G	19%	50%	19%	50%

es 25-29 de G	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
G	782	20%	228	31%	346	18%

HAUT GRESVAUDAN FEVRIER 05

		% de ss CI		% de ss renouv. de CI	
HG		10%		40%	
DEP		17%		41%	

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Brignoud	94	17%	9	16%	32	15%
Crolles	105	19%	10	18%	54	25%
Domène	139	26%	15	27%	51	24%
Goncelin	79	15%	12	22%	37	17%
Pontcharra	127	23%	9	16%	43	20%
HG	544	14%	55	2%	217	4%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

+ de 6 mois du HG	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	6	1%	108	20%	94	17%	95	17%	85	16%	45	8%	50	9%	51	9%	10	2%

+ de 6 mois du HG	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	38	7%	20	4%	108	20%	131	24%	228	42%	19	3%

ss CI du HG	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	2	4%	16	29%	8	15%	8	15%	6	11%	4	7%	4	7%	7	13%	0	0%

ss CI du HG	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	4	7%	4	7%	3	5%	10	18%	18	33%	16	29%

ss renouv de CI du HG	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	4	2%	44	20%	43	20%	39	18%	34	16%	19	9%	13	6%	17	8%	4	2%

ss renouv de CI du HG	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	20	9%	7	3%	42	19%	48	22%	100	46%	0	0%

HG	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Brignoud	10	10%	34	34%
Crolles	10	10%	51	51%
Domène	11	11%	37	37%
Goncelin	15	15%	47	47%
Pontcharra	7	7%	34	34%
HG	10	10%	40	40%

HG	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
HG	108	20%	16	29%	44	20%

ISERE RHODANAIENNE FEVRIER 05

		% de ss CI	% de ss renouv. de CI
IR		10%	27%
DEP		17%	41%

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Chasse sur Rhône	96	6%	12	8%	33	8%
Estrablin	23	2%	9	2%	2	2%
Le péage de Roussillon	262	17%	33	22%	78	19%
Pont Evêque	127	8%	13	9%	33	8%
Roussillon	111	7%	6	4%	20	5%
St Maurice l'Exil	150	10%	16	11%	37	9%
Vienna Belvédér	205	13%	18	12%	50	12%
Vienna l'Isle	50	3%	1	1%	17	4%
Vienna Malissol	58	4%	5	3%	8	2%
Vienna Ponsard	219	14%	21	14%	51	12%
Vienna St Martin	219	14%	25	17%	80	19%
IR	1 520	11%	150	7%	416	8%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

+ de 6 mois de IIR	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	47	3%	225	15%	243	16%	227	15%	203	13%	147	10%	196	13%	152	10%	80	5%

+ de 6 mois de IIR	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	282	19%	79	5%	379	25%	336	22%	438	29%	6	0%

ss CI de IIR	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	13	9%	29	19%	24	16%	25	17%	18	12%	10	7%	15	10%	9	6%	7	5%

ss CI de IIR	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	24	16%	5	3%	28	19%	42	28%	45	30%	6	4%

ss renouv de CI de IIR	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	14	3%	65	16%	63	20%	61	15%	57	14%	35	8%	40	10%	35	8%	26	6%

ss renouv de CI de IIR	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	78	19%	24	6%	104	25%	71	17%	139	33%	0	0%

IR	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Chasse sur Rhône	13%	34%		
Estrablin	3%	39%		
Le péage de Roussillon	13%	30%		
Pont Evêque	10%	26%		
Roussillon	5%	18%		
St Maurice l'Exil	11%	25%		
Vienna Belvédér	9%	24%		
Vienna l'Isle	2%	34%		
Vienna Malissol	9%	14%		
Vienna Ponsard	10%	23%		
Vienna St Martin	11%	37%		
IR	10%	27%		

ss 25-29 de IIR	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
IR	225	15%	29	19%	65	16%

NORD ISERE FEVRIER 05

	% de ss CI	% de ss renouv. de CI
NI	15%	44%
DEP	17%	41%

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Charvieu Chavagneux	82	15%	19	23%	43	18%
Chavanoz	182	33%	15	18%	65	27%
Crémieu	92	17%	13	15%	49	20%
Les Avenières	36	7%	6	7%	15	6%
Montalieu Vercieu	84	15%	19	23%	32	13%
Moresstel	69	13%	12	14%	37	15%
NI	545	4%	84	4%	241	4%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 480	100%

+ de 6 mois du NI	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	20	4%	93	17%	84	15%	88	12%	75	14%	52	10%	71	13%	44	8%	38	7%

+ de 6 mois du NI	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	72	13%	21	4%	138	25%	102	19%	188	34%	24	4%

ss CI du NI	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	4	5%	15	18%	9	11%	14	17%	13	15%	7	8%	8	10%	3	4%	11	13%

ss CI du NI	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	9	11%	3	4%	13	15%	11	13%	32	38%	16	19%

ss renouv. de CI du NI	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	10	4%	50	21%	37	15%	30	12%	35	15%	21	9%	30	12%	13	5%	15	6%

ss renouv. de CI du NI	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	36	15%	9	4%	69	29%	40	17%	82	34%	5	2%

NI	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois		+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
NI	93	17%	15	18%	50	21%	15	18%	50	21%

	23%	8%	14%	17%	23%	17%	15%
Charvieu Chavagneux	52%	36%	63%	42%	38%	54%	44%
Chavanoz	8%	53%	42%	38%	54%	44%	
Crémieu	14%	63%	42%	38%	54%	44%	
Les Avenières	17%	42%	38%	54%	44%		
Montalieu Vercieu	23%	38%	54%	44%			
Moresstel	17%	54%	44%				
NI	15%	44%					

PORTE DES ALPES FEVRIER 05

		% de ss CI	% de ss renouv. de CI
PIA		21%	41%
DEP		17%	41%

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bourgoin Champ Fleuri	247	21%	79	31%	119	25%
Bourgoin Delta	298	25%	69	27%	130	27%
Heyrieux	76	8%	19	8%	32	7%
Isle d'Abreu	121	10%	27	11%	47	10%
La Verpillière	61	5%	6	2%	28	6%
St Jean de Bournay	45	4%	12	5%	10	2%
St Quentin Fallavier	36	3%	1	0%	7	1%
Villefontaine St Bonnet	189	16%	25	10%	71	15%
Villefontaine Servenoble	105	9%	14	6%	40	8%
PIA	1 178	9%	252	11%	484	9%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

	+ de 6 mois		moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
PIA	34	3%	220	19%	206	17%	160	14%	142	12%	152	13%	113	10%	98	8%	53	4%		
+ de 6 mois de PIA	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR									
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
PIA	154	13%	48	4%	345	29%	266	23%	361	31%	4	0%								

	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
ss CI de PIA	13	5%	63	25%	56	22%	32	13%	21	8%	26	10%	19	8%	16	6%	6	2%		
ss CI de PIA	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR									
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
PIA	43	17%	15	6%	59	23%	43	17%	88	35%	4	2%								

	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
ss renouv de CI de PIA	13	3%	83	17%	89	18%	66	14%	64	13%	68	14%	47	10%	26	5%	28	6%		
ss renouv de CI de PIA	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR									
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
PIA	68	14%	20	4%	149	31%	105	22%	142	29%	0	0%								

PIA	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Bourgoin Champ Fleuri	32%	48%		
Bourgoin Delta	23%	44%		
Heyrieux	25%	42%		
Isle d'Abreu	22%	39%		
La Verpillière	10%	46%		
St Jean de Bournay	27%	22%		
St Quentin Fallavier	3%	19%		
Villefontaine St Bonnet	13%	38%		
Villefontaine Servenoble	13%	38%		
PIA	21%	41%		

PIA	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
PIA	220	19%	63	25%	83	17%

SUD GRESIVAUDAN VOIRONNAIS CHARTREUSE FEVRIER 05

SGVC	16%	% de ss renouv. de CI	29%
DEP	17%		41%

	de + 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Moirans	113	9%	8	4%	33	9%
Pont-en-Royans	47	4%	10	5%	11	3%
Rives	65	5%	3	2%	8	2%
St-Geoire-en-Valdaine	54	4%	5	3%	14	4%
St-Laurent-du-Pont	67	5%	7	4%	24	7%
St-Marcellin	254	20%	93	48%	77	21%
Tullins	101	8%	15	8%	27	7%
Vinay	56	4%	23	12%	21	6%
Voiron	405	33%	25	13%	119	33%
Voireppe	83	7%	5	3%	27	7%
SGVC	1 245	9%	194	9%	361	7%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

+ de 6 mois du SGVC	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	17	1%	240	19%	208	17%	194	16%	160	13%	144	12%	123	10%	100	8%	59	5%

+ de 6 mois du SGVC	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	133	11%	48	4%	330	27%	283	23%	446	36%	5	0%

ss CI du SGVC	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	2	1%	44	23%	29	15%	30	15%	15	8%	30	15%	21	11%	16	8%	7	4%

ss CI du SGVC	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	23	12%	10	5%	51	26%	31	16%	74	38%	5	3%

ss renouv de CI du SGVC	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	6	2%	67	19%	62	17%	51	14%	53	15%	44	12%	34	9%	24	7%	20	6%

ss renouv de CI du SGVC	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	37	10%	15	4%	103	29%	68	19%	138	38%	0	0%

SGVC	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Moirans	7	29%	29%	
Pont-en-Royans	21	23%	23%	
Rives	5	12%	12%	
St-Geoire-en-Valdaine	9	26%	26%	
St-Laurent-du-Pont	10	36%	36%	
St-Marcellin	37	30%	30%	
Tullins	15	27%	27%	
Vinay	41	38%	38%	
Voiron	6	29%	29%	
Voireppe	6	33%	33%	
SGVC	16	29%	29%	

25-29 du SGVC	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SGVC	240	19%	44	23%	67	19%

SUD ISERE FEVRIER 05

		% de ss CI		% de ss renouv. de CI	
SI		12%		32%	
DEP		17%		41%	

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Bourg d'Oisan	75	15%	7	13%	25	16%
La Mure	222	46%	26	46%	67	43%
Virville	187	38%	23	41%	63	41%
SI	484	4%	56	2%	155	3%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

+ de 6 mois de SI	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	12	2%	77	16%	89	18%	76	16%	56	12%	49	10%	49	10%	52	11%	24	5%

+ de 6 mois de SI	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	54	11%	17	4%	121	25%	89	18%	200	41%	3	1%

ss CI de SI	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	3	5%	11	20%	14	25%	7	13%	7	13%	5	9%	4	7%	3	5%	2	4%

ss CI de SI	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	1	16%	1	2%	9	16%	10	18%	25	45%	2	4%

ss renouv de CI de SI	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	5	3%	26	17%	38	25%	19	12%	10	6%	19	12%	17	11%	13	8%	8	5%

ss renouv de CI de SI	couple + enfants		couple		f.monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	17	11%	5	3%	36	23%	30	19%	67	43%	0	0%

SI	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
Bourg d'Oisan	9%	33%	3%	30%
La Mure	12%	34%	4%	32%
Virville	12%	32%	3%	32%
SI	12%	32%	3%	32%

SI	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
SI	77	16%	11	20%	26	17%

VALS DU DAUPHINE FEVRIER 05

		% de ss CI		% de ss renouv. de CI	
VDD		18%		36%	
DEP		17%		41%	

	+ 6 mois		sans CI en cours		sans renouv. CI	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
La Tour du Pin	193	43%	48	62%	73	46%
Le Pont de Beauvoisin	54	12%	8	10%	24	15%
Les Abrets	105	24%	15	19%	31	19%
St-Clair de La Tour	70	16%	5	6%	24	15%
Vrieux sur Bourbre	23	5%	2	3%	7	4%
VDD	445	3%	78	3%	159	3%
DEPARTEMENT	13 241	100%	2 249	100%	5 460	100%

+ de 6 mois de VDD	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	17	4%	71	16%	71	16%	58	13%	57	13%	60	13%	54	12%	36	8%	21	5%

+ de 6 mois de VDD	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	59	13%	16	4%	126	28%	102	23%	142	32%	0	0%

ss CI de VDD	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	4	5%	17	22%	12	15%	12	15%	10	13%	12	15%	8	10%	3	4%	0	0%

ss CI de VDD	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	12	15%	4	5%	19	24%	11	14%	32	41%	0	0%

ss renouv. de CI de VDD	moins de 25 ans		25-29 ans		30-34 ans		35-39 ans		40-44 ans		45-49 ans		50-54 ans		55-59 ans		60 et +	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	5	3%	28	18%	23	14%	22	14%	21	13%	19	12%	19	12%	10	6%	12	8%

ss renouv. de CI de VDD	couple + enfants		couple		f. monoparent		femme isolée		homme isolé		NR	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	19	12%	6	4%	40	25%	43	27%	51	32%	0	0%

Vdd	ss CI parmi les + 6 mois		% de ss renouv. de CI parmi les + 6 mois	
	effectif	%	effectif	%
La Tour du Pin	25%	38%		
Le Pont de Beauvoisin	15%	44%		
Les Abrets	14%	30%		
St-Clair de La Tour	7%	34%		
Vrieux sur Bourbre	9%	30%		
Vdd	18%	36%		

ss 25-29 de VDD	+ 6 mois		ss cont.d'insert.		ss renouv.cont.ins	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
VDD	71	16%	17	22%	28	18%

Les allocataires du RMI sans contrats d'insertion.

Résultats d'une enquête par questionnaire réalisée en juin 2005.

Caractéristiques de l'enquête

Enquête réalisée auprès de la totalité des allocataires du RMI sans contrat d'insertion identifiés par les services du CG 38 en avril 2005.

Enquête postale envoyée le 6 juin 2005 avec un délai de réponse d'un mois.

Nombre d'envois : **2199**

Au 26 juillet 2005 :

Nombre de retours d'enveloppes « n'habite plus à l'adresse indiquée » (NPAI) : **172** soit **8%**

Population totale corrigée des « NPAI » : **2027**

Nombre de questionnaires retournés : **449** soit **22%** du total corrigé

19 personnes ont appelé ODENORE pour avoir des précisions ou des explications avant de retourner leur questionnaire, soit **4%** des répondants.

57 personnes disent ne pas être concernées, soit parce qu'elles ont déjà signé un contrat d'insertion, parfois dans un autre département, soit qu'elles ne sont plus au RMI (retraite...) : soit **13%** de l'ensemble des répondants.

193 personnes ont rajouté leur numéro de téléphone pour poursuivre le questionnaire par entretien téléphonique, soit **43%** de l'ensemble des répondants.

Présentation des résultats

Répartition des répondants par catégorie

Sexe

Nombre d'hommes	237	53%
Nombre de femmes	210	47%
Non réponse	2	0%

CLI

Bièvre Valloire	21	5%
Couronne Grenobloise	67	15%
Drac-Vercors-Trièves	26	6%
Grenoble	127	28%
Haut Grésivaudan	7	2%
Isère Rhodanienne	28	6%
Nord Isère	29	7%
Porte des Alpes	66	15%
Sud Grésivaudan Voironnais Chartreuse	45	10%
Sud Isère	6	1%
Vals du Dauphiné	9	2%
Non réponse	18	4%

Tranches d'âge

Moins de 25 ans	14	3%
25-29 ans	106	24%
30-34 ans	65	14%
35-39 ans	66	15%
40-44 ans	58	13%
45-49 ans	42	9%
50-54 ans	40	9%
55-59 ans	21	5%
60 ans et plus	28	6%
Non réponse	9	2%

Niveaux d'étude

Jamais fait d'étude	33	7%
Primaire	36	8%
Collège	78	17%
Lycée	46	10%
Enseignement technique ou professionnel court	133	30%
Enseignement technique ou professionnel long	33	7%
Enseignement supérieur	80	18%
Non réponse	10	2%

Dernier emploi

Manœuvre, ouvrier	140	31%
Ouvrier qualifié, technicien non cadre	63	14%
Cadre	23	5%
Employé (bureau, personnel de service)	110	24%
Travailleur indépendant	38	8%
Autre (à l'étranger, ancien combattant, emploi aidé, jamais travaillé)	20	4%

Participation aux informations collectives

Oui	120	27%
Non	305	68%
Non réponse	24	5%

Les raisons de non contractualisation

Le questionnaire comprenait 16 choix d'explication de la non contractualisation (R1 à R16), plus une possibilité de réponse complémentaire ouverte (R17).

Les répondants pouvaient proposer une ou plusieurs réponses. Parmi les 449 répondants, 71 n'ont proposé aucune réponse. Les 378 restants (ou répondants effectifs) ont proposé en tout 795 réponses, soit en moyenne un peu plus de 2 réponses par personne.

L'exploitation possible porte donc sur 19% du total corrigé (soit 378 « répondants effectifs » parmi les 2027 allocataires du RMI sans contrat d'insertion ayant reçu le questionnaire).

Les raisons de non contractualisation citées par les allocataires

		Nbr de citations	% / 795	% / 378
R1	Je n'ai pas eu l'information	168	21	44
R2	Je n'ai pas compris l'information	33	4	9
R3	L'important pour moi c'est l'allocation	28	4	7
R4	L'important pour moi c'est le travail et je me débrouille autrement	88	11	23
R5	Je connais des personnes qui ont un CI et cela n'a rien changé	31	4	8
R6	Je ne veux rien signer et ne pas m'engager	11	1	3
R7	J'habite trop loin de tout	20	3	5
R8	Le CI est trop difficile à remplir	11	1	3
R9	Je ne m'entends pas avec mon référent social	8	1	2
R10	Ce n'est jamais la même personne qui me reçoit	16	2	4
R11	Il n'y a pas de travail alors à quoi ça sert	27	4	7
R12	J'en ai assez de raconter mon histoire	55	7	14
R13	Je veux un « vrai travail » pas un stage ou un atelier	104	13	27
R14	Pourquoi aller voir une A.S, je n'ai pas de problème	7	1	2
R15	Je veux sortir au plus vite du RMI alors pourquoi signer un CI	74	9	20
R16	J'ai peur de perdre d'autres droits	23	3	6
R17	case libre sans commentaire	18	2	5
	case libre avec commentaire	73	9	19
	Attente entre 2 allocations	13		
	Aucun suivi, pas de référent	3		
	Discrimination, traitement injuste	2		
	Décision commune de ne pas signer	7		
	Faible allocation RMI	1		
	Pas de mobilité	4		
	Personnes à charge	4		
	Procédure en cours	9		
	Problème de santé, handicap	15		
	Travail, en formation	14		
	Ne comprend pas le questionnaire	1		
Total		795	100	

Quatre possibilités (R1, R4, R13 et R15) concentrent 54% du total des réponses. Outre le déficit supposé d'information sur les contrats d'insertion (ce que l'on trouve dans d'autres enquêtes), cette majorité de réponses renvoie globalement au souci de trouver un « vrai travail » sans passer par des contrats auxquels les allocataires croient peu.

Si plus de 17% des répondants expliquent la non contractualisation seulement par le manque d'information, il y en a 21% qui, en plus de cette raison, indiquent qu'ils ne comptent pas sur les contrats d'insertion pour trouver un emploi, parce qu'ils attendent un « vrai travail » (10%), de « sortir au plus vite du RMI » (6%), ou se « débrouillent autrement pour le travail » (5%).

		Nbr de citations	% / 378
R1 seule	Je n'ai pas eu l'information	66	17
R1 +R4	Je n'ai pas eu l'information + l'important c'est le travail et je me débrouille autrement	19	5
R1 +R13	Je n'ai pas eu l'information + un vrai travail, pas un stage ou un atelier	37	10
R1 +R15	Je n'ai pas eu l'information + je veux sortir au plus vite du RMI, pourquoi signer un CI	24	6

N = 449

Les explications les plus fréquentes renvoient à des profils de répondants qui sont convergents.

Un « profil dominant » se dégage : celui d'un homme ou d'une femme, plutôt jeune, assez souvent grenoblois(e), vivant fréquemment seul(e), récemment inscrit(e) au RMI, généralement sans formation longue, ni expérience professionnelle qualifiée.

Parmi ceux (168) qui n'ont pas contractualisé parce qu'ils n'ont pas eu l'information :

- 1 sur 2 est un homme
- 1 sur 4 a entre 25 et 29 ans
- 1 sur 3 vit à Grenoble
- 1 sur 2 vit seul
- 1 sur 2 est inscrit au RMI en 2004
- 1 sur 3 a suivi un enseignement court
- 1 sur 3 a en dernier occupé un emploi non qualifié

Parmi ceux (104) qui n'ont pas contractualisé parce qu'ils veulent un travail et pas un stage

- 1 sur 2 est un homme
- 1 sur 3 a entre 25 et 29 ans
- 1 sur 3 vit à Grenoble
- 1 sur 2 vit seul
- 1 sur 2 est inscrit au RMI en 2004
- 1 sur 2 a suivi un enseignement court

1 sur 2 a en dernier occupé un emploi non qualifié

Parmi ceux (88) qui n'ont pas contractualisé parce que pour eux l'important c'est le travail et ils se « débrouillent autrement »

1 sur 2 est un homme

1 sur 4 a entre 25 et 29 ans

1 sur 4 vit à Grenoble

1 sur 2 vit seul

1 sur 3 est inscrit au RMI en 2004

1 sur 3 a suivi un enseignement court

1 sur 2 a en dernier occupé un emploi non qualifié

Parmi ceux (74) qui n'ont pas contractualisé parce qu'ils veulent sortir au plus vite du RMI

1 sur 2 est un homme

1 sur 3 a entre 25 et 29 ans

1 sur 4 vit à Grenoble

1 sur 2 vit seul

1 sur 2 est inscrit au RMI en 2004

1 sur 2 a suivi un enseignement court

1 sur 3 a en dernier occupé un emploi non qualifié

On devine derrière ces résultats et le profil « dominant » qui se dégage, des personnes plutôt disponibles (souvent jeunes, urbaines et sans charge familiale) et décidées à trouver elles-mêmes des solutions, mais qui craignent généralement l'offre d'insertion. A voir les choses comme cela, on retrouve un profil qui renvoie en de nombreux points aux caractéristiques de la *pauvreté disqualifiante*, marquée par « la crainte du chômage et la précarité des emplois », « l'angoisse devant l'exclusion » et le « souci de la sécurité », mais en même temps par la fuite des dispositifs d'aide « signes de l'infériorité, de la dépendance vis-à-vis des services sociaux ». Une pauvreté qui ne rend compte que plus fortement des « limites des politiques d'insertion ou d'accompagnement social »¹⁴.

L'image du non contractant que nous obtenons nous renvoie très directement à la forme actuelle de la pauvreté qui met à mal les politiques construites sur l'accompagnement social, moins pour trouver des solutions directes à l'emploi que pour maintenir ces personnes en relation avec le monde du travail. De ce point de vue, le non recours au contrat d'insertion signe bien l'échec (toujours relatif, il faut le dire) de ces politiques. Mais si les non contractants préfèrent et savent mieux se « débrouiller » par eux-mêmes, comme l'indique l'essentiel de leurs explications, il y a alors à comprendre ce qu'ils gagnent à ne pas recourir et ce qu'ils attendent éventuellement comme soutien.

¹⁴ Nous renvoyons directement aux analyses de Serge Paugam sur *Les formes élémentaires de la pauvreté* (Paris, Puf, 2005 ; notamment p. 175-221).

Santé scolaire.

Analyse des données sociales et médicales du Service de Santé Publique de la Ville de Grenoble, octobre 2005.

Présentation de l'étude

Cette étude prolonge le travail engagé en 2004 sur les données sociales et médicales du Service de Santé Publique de la Ville de Grenoble, afférentes à la santé scolaire.

Ces données sont obtenues par les assistantes sociales, les secrétaires médicales et les médecins et dentiste. Elles concernent des enfants scolarisés dans des écoles maternelles et élémentaires. Les données confiées à ODENORE ont préalablement été rendues anonymes par le Service.

Le secteur géographique est cette année encore le secteur III de la Ville de Grenoble, qui regroupe plusieurs types de quartiers. Il comprend 7 groupes scolaires : Anatole France, La Houille Blanche, La Savane, Libération, Mistral, Pain Levé et Sidi Brahim.

La période de référence est l'année scolaire 2003/2004. Les données sociales et médicales renvoient donc aux « signalés sociaux et médicaux » mentionnés pour 2003/2004. Les données dentaires rendent compte de la réalisation au cours de l'année 2004/2005 de soins recommandés en 2003/2004 aux seuls enfants examinés, c'est-à-dire ceux des classes de grande section (maternelle) et de cours moyen 1^{ère} année (élémentaire). Pour cette raison, il est préférable de traiter séparément ces deux ensembles de données.

Le contenu des données :

- Les *données médicales* renvoient aux « signalés médicaux » et à leur prise en compte par les familles. Pour cela, un relevé précis des « propositions » et des « réalisations », ainsi que des « lettres de rappel » a été réalisé. Ce relevé permet d'identifier de possibles **retards** (sinon des **renoncements**) aux soins. Nous avons laissé de côté toutes les indications relatives à la nature médicale des signalés.

Les résultats obtenus doivent être interprétés avec une grande précaution : le Service n'est pas nécessairement prévenu des suites données aux signalés médicaux ; la non « réalisation » peut être due à des délais d'attente (en particulier lorsqu'il s'agit de soins spécialisés).

- L'étude des *données sociales* prend en compte les 20 propositions d'interventions avec des services spécialisés et compte les réalisations. Le nombre de propositions par enfant est noté ainsi que le nombre d'interventions réalisées. Ces informations permettent d'estimer un certain **évitement** des services spécialisés recommandés. Le cumul de propositions mais aussi l'écart entre le nombre de propositions d'interventions et de réalisations donnent une idée de l'importance de cet évitement.
- Ce travail réalisé pour la deuxième année consécutive permet de suivre des **signalés répétitifs**, tant médicaux que sociaux.

Les limites des données :

- Il n'est pas possible de connaître l'état des prestations sociales et de la couverture maladie des familles d'enfants signalés.
- Les modalités de collecte et de stockage des données par le Service ne permettent pas de procéder à une analyse statistique des caractéristiques sociales des phénomènes de retard et d'évitement (peu de variables, pas de données informatisées).
- L'impossibilité de travailler sur l'ensemble des secteurs de la Ville (déjà pour les raisons techniques précédentes) et donc sur des effectifs importants empêche la comparaison.

Présentation des résultats

Les 7 groupes scolaires publics (maternelle et cycle élémentaire) du secteur III de la Ville représentent un total de 1770 élèves en 2003/2004. Les signalés sociaux et médicaux pour l'année scolaire 2003/2004 concernent 246 élèves, soit près de 14% de la population scolarisée. En l'absence de données permettant de comparer ce taux avec d'autres grandeurs, on peut simplement observer que ce sont 1 à 2 enfants scolarisés sur 10 qui reçoivent un signalement social ou médical.

Par rapport aux données 2002/2003, on note une augmentation sensible des signalés sociaux (de 102 à 149 enfants signalés sociaux), mais une relative stabilité des signalés médicaux (pour rappel n = 1697 en 2002/2003, soit 73 enfants scolarisés en plus sur le secteur en 2003/2004).

Répartition des signalés sociaux et médicaux en 2003/2004

Type de signalé	Nombre d'enfants concernés
Social	149
Médical	107

256 > 246 car il y a 10 doubles signalés sociaux et médicaux.

Les doubles signalés représentent 4% de l'ensemble des signalés sociaux et médicaux et concernent 0,4% du total des enfants scolarisés sur le secteur. Cet indice de possible accumulation de difficultés reste donc particulièrement bas. Les doubles ou triples signalés étaient également très peu nombreux en 2002/2003.

149 signalés sociaux

Les signalés sociaux représentent plus de 8 % du total des enfants scolarisés sur le secteur. Ces signalés se répartissent en 2 catégories : les « connus » (de 1 à 6 interventions) et les « suivis » (plus de 6 interventions). Ils donnent lieu en général à des propositions d'action.

Le tableau suivant montre que près d'1 enfant sur 2 a un « suivi », c'est-à-dire présente des difficultés sociales multiples ou répétées. Ce résultat indique l'existence d'un « noyau » d'élèves plus particulièrement vulnérables.

Type de signalés

Signalés	2003/2004
« connus »	88
« suivis »	61
total	149

Parfois, les assistantes sociales découvrent des « *problèmes supplémentaires* » au cours de leurs interventions. Près d'1 enfant sur 3 (ou sa famille) serait ainsi concerné, ce qui confirme le résultat précédent. Les problèmes en question sont le plus souvent de nature juridique ou financière, et renvoient apparemment à des difficultés familiales et à des situations de précarité.

Problèmes supplémentaires

Nature des problèmes supplémentaires	2003/2004
Problème juridique	14
Absence de couverture maladie	4
Financier	26
Droit non perçu	1

La répartition des interventions selon leur type indique une nette prédominance des « *Entretiens* », puisqu'1 proposition sur 2 concerne une rencontre avec un travailleur social. Les assistantes sociales scolaires détectent donc des difficultés mais n'interviennent pas directement dans leur résolution. Elles jouent, comme les médecins du Service qui préconisent sans prescrire, un rôle de médiation entre les familles et d'autres professionnels.

Les autres types de propositions portent ensuite essentiellement sur des aides psychologiques (13%), des aides socio-administratives (12%) et des aides médico-sanitaires (9%)

Les taux de réalisation de ces propositions sont très variables. Les résultats doivent être examinés avec prudence du fait des différences d'effectifs et de la possibilité pour le Service de ne pas avoir d'information sur les réalisations. Ils indiquent tout de même une possibilité non négligeable d'**évitement** des services recommandés.

Sans parler bien évidemment d'indice de non recours, ces résultats apportent néanmoins une estimation intéressante. Ainsi 1 famille sur 3 n'observerait pas les propositions visant à les rapprocher de services spécialisés. Cela indique un certain état de retrait vis-à-vis de l'offre publique, qui peut être analysé en des termes très différents, de crainte ou d'indifférence. Mais cela interroge aussi sur le travail d'explication et de persuasion qui est à accomplir du côté des intervenants sociaux ; une question au cœur du débat sur la nature du travail social aujourd'hui.

Interventions proposées, interventions réalisées

Interventions	Proposées	Réalisées	Taux de réalisation
Entretiens	368	258	70%
Rased (Rééducateurs et psychologues scolaires)	45	35	78%
Equipe éducative	5	4	80%
Orientation scolaire	24	15	62%
Soutien scolaire	21	15	71%
PEI (Projet Educatif Individualisé)	0	0	-
Orthophonie	29	16	55%
Suivi psychologique	41	22	54%
Orientation sanitaire	1	0	
Accompagnement aux soins	28	14	50%
Loisirs	30	11	37%
Cantine	14	12	86%
Structure socialisation	19	5	26%
CADE (Commission d'Aide à la DEcision)	0	0	-
CAE (Commission d'Aide à l'Evaluation)	0	0	-
Mesures administratives	10	4	40%
Mesures judiciaires	8	8	100%
Orientation sociale	8	6	75%
Aide à la famille médiation	47	36	77%
Aide financière	7	4	57%
Total	664	435	65%

107 signalés médicaux

Au cours de l'année 2003-2004, les médecins du Service ont signalé des besoins de soins pour 107 enfants, soit 6 % du total des enfants scolarisés dans les 7 groupes scolaires du secteur.

Un **taux de retard aux soins** peut être estimé avec prudence (voir Présentation de l'étude) à partir du nombre de lettres de rappel adressées aux familles qui n'ont pas observé les préconisations des médecins scolaires et du nombre de propositions (avec ou sans lettres de rappel) apparemment non suivies de soins (les propositions « non réalisées »).

Ainsi 1 enfant sur 4 n'aurait pas reçu les soins correspondant aux signalés. A noter que les lettres de rappel ne paraissent pas avoir d'effets notables.

Réalisation des préconisations médicales

Soins réalisés ou non	Nombre d'enfants	% /total signalés médicaux
Soins réalisés sans lettre de rappel	52	49
Soins réalisés après lettre de rappel	31	29
Soins non réalisés sans lettre de rappel	9	8
Soins non réalisés avec lettre de rappel	18	17

110 > 107 car au moins 1 élève a reçu au moins 2 signalés médicaux différents.

Il arrive que des enfants soient signalés plusieurs fois au cours de l'année. On parle alors de **multi signalés médicaux**. Ils sont de deux types :

- des enfants signalés plusieurs fois pour un même problème médical (13 enfants),
- des enfants signalés plusieurs fois pour des problèmes médicaux différents (10 enfants).

Plus d'1 enfant sur 5 sont multi signalés. Cela indique une proportion non négligeable d'enfants qui se trouvent en **risque de renoncement aux soins**. Ainsi retrouvons-nous pour le versant médical l'observation précédente sur le social, selon laquelle il existe un « noyau d'élèves » plus particulièrement vulnérables.

79 signalés dentaires

Les examens dentaires ne concernent pas l'ensemble des enfants scolarisés mais deux tranches d'âge, celles des enfants de Grande section de maternelle et de CM1. Cela représente un total de 347 élèves examinés en 2003/2004.

Parmi ces élèves, 23 % en GS et 22 % en CM1 ont été signalés pour une ou plusieurs dents cariées en 2003/2004. Le dentiste scolaire examinant les mêmes élèves l'année suivante, en 2004/2005, on s'aperçoit que parmi les 72 % d'enfants retrouvés (l'écart est dû aux redoublements et aux changements d'établissements scolaires), 46 % ont reçu des soins.

Ces soins ont davantage été apportés aux élèves alors en CM2 qu'aux élèves passés en CE1, du fait que chez les plus jeunes une intervention sur des dents temporaires abîmées n'est pas forcément nécessaire ou conseillée. En revanche, comme nous l'avons déjà mentionné dans l'étude de 2004, pour des enfants plus âgés (de 10 à 11 ans) le taux de non traitement signifie davantage un **retard** (sinon un **renoncement**) aux soins.

GS 2003/2004 CP 2004/2005

Ecoles	nbr. examens 03/04	nbr. enfants avec caries 03/04	nbr. enfants retrouvés 04/05	soins oui	soins non	non réponse (absent)
Anatole France	29	12	10	3	7	2
Mistral	23	8	7	1	6	1
Pain Levé. La Savane	48	8	4	4	0	4
La Houille Blanche	23	5	1	0	1	0
Libération	9	2	3	1	2	2
Sidi Brahim	23	5	1	1	0	1
Total et %	155	36 (23%)	26	10 (38%)	16 (62%)	10 (28%)

CM1 2003/2004 CM2 2004/2005

Ecoles	nbr. examens 03/04	nbr. enfants avec caries 03/04	nbr. enfants retrouvés 04/05	soins oui	soins non	non réponse (absent)
Anatole France	16	8	6	5	1	2
Mistral	20	8	5	1	4	3
Pain Levé. La Savane	46	11	7	3	4	4
La Houille Blanche	65	4	4	1	3	0
Libération	9	5	4	2	2	1
Sidi Brahim	36	7	5	4	1	2
Total et %	192	43 (22%)	31	16 (52%)	15 (48%)	12 (28%)

La répartition par écoles ne permet pas de tirer de conclusions du fait des trop petits effectifs. Cependant, ce sont les enfants du quartier Mistral, le plus populaire du secteur III, qui reçoivent comparativement le moins de soins dentaires. Des données d'enquêtes sociales relatives aux modes de vie et de consommation seraient ici utiles pour affiner cette observation qui renvoie directement aux différences et aux inégalités sociales et de santé.

50 signalés répétitifs

La comparaison entre deux années permet de remarquer l'existence de répétitions dans le temps des signalés et de ce fait la possibilité de difficultés chroniques.

Les résultats indiquent que parmi les enfants ayant fait l'objet d'un signalé social en 2003/2004, près d'1 sur 4 le sera de nouveau en 2004/2005, tandis que la proportion est presque de 1 sur 10 pour les signalés médicaux. Le taux de répétition est forte pour le dentaire, puisque 1 enfant sur 5 signalés en 2003/2004 l'est de nouveau en 2004/2005.

Signalés répétitifs

Signalés*	Nbre signalés répétitifs / Total signalés**	Taux de répétition
Sociaux	35 / 149	23 %
Médicaux	9 / 107	8 %
Dentaires	6 / 31	19%

* Signalés sociaux et signalés médicaux en 2003/2004, déjà signalés en 2002/2003. Signalés dentaires en 2004/2005, déjà signalés en 2003/2004.

** Total signalés en 2003/2004 pour les sociaux et médicaux, en 2004/2005 pour les signalés dentaires.

*
* *

A l'échelle de cette observation très spécifique (santé scolaire) et très localisée (sept groupes scolaires d'un secteur de la Ville de Grenoble), on retrouve certains termes qui sont maintenant utilisés couramment pour décrire les situations de précarité. Ce sont les termes d'« accumulation » de difficultés et de « durée » dans ces difficultés. C'est ce qui ressort ici, à travers un triple constat :

- Le **cumul de signalés**, et selon toute apparence, de difficultés qui s'observe tant sur le plan social (près d'1 enfant sur 2 fait l'objet d'un « suivi », c'est-à-dire est sujet à plus de 6 interventions d'une assistante sociale scolaire au cours de l'année ; pour près d'1 sur 3 des « problèmes supplémentaires » sont découverts) que sur le plan médical (plus d'1 enfant sur 5 est signalé plusieurs fois pendant l'année pour un même problème médical ou pour plusieurs).

- la **répétition des signalés** lorsque d'une année sur l'autre les mêmes enfants rencontrent des difficultés (c'est notamment le cas quand près d'1 enfant sur 4 est toujours concerné par des signalés sociaux).

- la **non prise en compte des signalés** qui engendre des situations d'évitement de services spécialisés (pour près de 2 enfants sur 3 avec un signalé social) et de non suivi des préconisations médicales et dentaires pouvant entraîner un risque de retard sinon de renoncement aux soins (1 enfant sur 4 avec un signalé médical ; presque 1 sur 2 avec un signalé dentaire).

Si moins de 2 enfants sur 10 scolarisés dans ce secteur urbain font l'objet de signalés, il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus indiquent que les actions proposées sont loin d'être réalisées pour tous les enfants.

Sans pouvoir parler pour autant d'un phénomène de non recours aux solutions proposées, ni considérer ces résultats comme des mesures *ad hoc* de celui-ci, il semble que l'étude des activités de ce Service de santé publique permet à la fois d'approcher des réalités connexes au non recours (évitement des services proposés, non suivi des préconisations médicales et dentaires) et de mettre en évidence deux indices (non réalisation des interventions proposées ; non réalisation de soins). Si les données produites par le service doivent être traitées avec prudence du fait de nombreuses limites, l'agrégation de ces deux indices (et des taux qui leur correspondent) pourrait intéresser la construction d'un **indicateur synthétique du non accès aux aides et services conseillés aux enfants en difficulté**. Pour aller dans ce sens, il faudrait pour le moins disposer d'une base de données informatisée, permettant d'intégrer d'autres variables (notamment sur les caractéristiques des familles et leur droits en matière de santé). Mais cela suppose des moyens ainsi qu'une autre organisation du Service en matière de construction d'informations.